



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE**

## **PLENIERE DU CONSEIL GENERAL**

**Mercredi 26 février 2014, Hôtel de Ville de Sierre**

(18 heures)

**En la présence du Conseil municipal**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2013**
- 3. Election du bureau du Conseil général**
  - a. Présidence
  - b. Vice-Présidence
- 4. Octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle**
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
  - c. Rapport de la commission du développement durable
  - d. Entrée en matière
  - e. Discussion générale
  - f. Votation finale
- 5. Validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec demande de dérogation à l'article 109 RCCZ**
  - a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
  - b. Rapport de la commission du développement durable
  - c. Entrée en matière
  - d. Lecture du budget – discussion de détail
  - e. Discussion générale
  - f. Votation finale
- 6. Validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'article 105 RCCZ**
  - a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
  - b. Rapport de la commission du développement durable
  - c. Entrée en matière
  - d. Lecture du budget – discussion de détail
  - e. Discussion générale
  - f. Votation finale

**7. Modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon/Pintset »**

- a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
- b. Rapport de la commission du développement durable
- c. Entrée en matière
- d. Lecture du budget – discussion de détail
- e. Discussion générale
- f. Votation finale

**8. Informations de la Municipalité****9. Présentation du plan directeur des infrastructures sportives****10. Divers**

**Raymonde Pont Thuillard**  
**Présidente du Conseil général**

Raymonde PONT THUILLARD

Mesdames et Messieurs les CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous salue et vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour notre première assemblée plénière de l'année 2014. Je salue et remercie le nombreux public présent ce soir. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également de faire silence durant les débats et de ne pas oublier de mettre vos portables sous silence, merci d'avance. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués pour cette assemblée plénière et vous avez reçu l'ordre du jour dans les délais prescrits par notre règlement. Je remercie notre secrétaire, Mme Marie José DE PREUX, pour le travail effectué.

D'entente avec le CM, le bureau du CG vous propose l'ordre du jour suivant :

**1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux****2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2013****3. Election du bureau du Conseil général**

- a. Présidence
- b. Vice-Présidence

**4. Octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle**

- a. Rapport de la commission de gestion
- b. Rapport de la commission d'édilité et de l'urbanisme
- c. Rapport de la commission du développement durable
- d. Entrée en matière
- e. Discussion générale
- f. Votation finale

**5. Validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec demande de dérogation à l'article 109 RCCZ**

- a. Rapport de la commission d'édilité et de l'urbanisme
  - b. Rapport de la commission du développement durable
  - c. Entrée en matière
  - d. Discussion générale
  - e. Votation finale
- 6. Validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'article 105 RCCZ**
- a. Rapport de la commission d'édilité et de l'urbanisme
  - b. Rapport de la commission du développement durable
  - c. Entrée en matière
  - d. Discussion générale
  - e. Votation finale
- 7. Modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon/Pintset »**
- a. Rapport de la commission d'édilité et de l'urbanisme
  - b. Rapport de la commission du développement durable
  - c. Entrée en matière
  - d. Discussion générale
  - e. Votation finale
- 8. Informations de la Municipalité**
- 9. Divers**

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour présenté comme suit ? Pas d'intervention, je le considère donc accepté.

**1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Raymonde PONT THUILLARD

Point 1, appel des CG. Se sont annoncés absents les CG suivant : Pascale MORARD et Dirk SALAMIN. Je demande donc à Mme Marie-José DE PREUX, notre secrétaire, de procéder à l'appel des CG.

Marie-José DE PREUX *procède à l'appel des CG.*

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Marie-José. Alors pendant qu'on compte le nombre de CG, je demanderai aux scrutateurs d'informer le bureau de l'éventuelle arrivée de nouveaux CG. Nous sommes donc actuellement 54 CG.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2013**

Raymonde PONT THUILLARD

Point numéro 2 de l'ordre du jour, approbation de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2013. Ce protocole vous a été transmis dans les délais, j'invite les membres du CG qui auraient des remarques à s'exprimer. Comme il n'y a pas de remarque, je considère ce P.V. comme approuvé.

**3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

**a. Présidence**

Raymonde PONT THUILLARD

Point 3 de l'ordre du jour, élection du bureau du CG, a, présidence. Alors, me voici arrivée à la fin de ce mandat temporaire de présidence du bureau du CG de Sierre, mandat que j'ai effectué avec plaisir et engagement. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée durant cette courte mais intense période. Pour des raisons personnelles, je ne souhaite pas briguer la vice-présidence et, à terme, la présidence, mais j'ai proposé au bureau de reprendre mon poste de secrétaire, puisque j'ai beaucoup de disponibilité et que - année après année - je me suis épanouie dans cette tâche que j'exécute avec toujours autant de plaisir. Je remercie donc le bureau qui a accepté le renouvellement de ce mandat. Avant de passer le témoin, je tiens à remercier les membres du bureau pour leur excellent travail et l'esprit positif qui règne lors de nos séances. Je me plais aussi à relever la très bonne collaboration entre le bureau et la Municipalité. Je vous rappelle brièvement que, conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour toute une législature et que nous devons nommer, à chaque première séance ordinaire de l'année, le président et le vice-président. Ceux-ci vous sont proposés selon un tournoi défini lors de notre toute première séance et font donc partie des membres du bureau. Je vous rappelle également que depuis la mise à jour du règlement du CG, les élections se font tacitement si le nombre de candidatures est égal au nombre de siège à repourvoir. Nous passons donc à l'élection du nouveau président pour l'année 2014. Le bureau vous suggère la candidature de M. Raymond ZUFFEREY qui a fonctionné durant toute l'année passée en qualité de vice-président, poste qu'il a assumé avec un très grand sens des responsabilités. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Romaine.

Romaine EVEQUOZ

J'arrive un peu tard... mais Mesdames et Messieurs du bureau et du CM, chers collègues. Au nom de l'AdG, je me permets de soumettre à votre approbation la candidature de M. Raymond ZUFFEREY, pour l'année à venir, qui est membre du bureau. Raymond siège au sein du CG depuis bientôt 10 ans. Pendant les deux périodes précédentes, il a siégé comme commissaire à la commission de gestion. Il ne ménagea ni son temps, ni son énergie, afin d'accomplir sa tâche au sein de celle-ci, au plus juste de sa conscience. Raymond est un homme franc et clair dans ses positions. Avec lui, on sait tout de suite à quoi s'en tenir : pas besoin de prêcher le faux pour connaître le vrai ; il est sérieux et attentif, sans pour autant perdre son sens de l'humour et garder sa bonne humeur. Mais attention, soucieux du règlement, il vous remontera non pas vos swatches, mais vos bretelles si vous essayez de prendre les chemins de traverse. Et enfin, non pas pour influencer le vote, mais plutôt pour marquer son élection – ou si ça devait arriver par inadvertance la non-élection de notre représentant – l'AdG vous invite, au terme de ce plénum, juste avant la période de Carême qui suivra d'ici peu, à déguster quelques petites spécialités d'ici et d'ailleurs et vous fournir ainsi une preuve concrète qu'au fond l'AdG est bonne joueuse. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Romaine. Y a-t-il d'autres propositions ? Bien, je constate alors **l'élection tacite de M. Raymond ZUFFEREY**. Je le félicite et lui cède immédiatement ma place. (*Applaudissements*).

Raymond ZUFFEREY

Bonsoir. Merci au nombreux public présent ce soir pour l'intérêt porté aux différents objets soumis au CG. Chers collègues, premier président élu tacitement, je vous remercie d'avoir accepté le nouveau règlement du CG qui m'évite une montée d'adrénaline avant l'énoncé des résultats. Je suis très honoré et c'est avec plaisir que j'accepte ma nouvelle fonction. J'essaierai de m'en acquitter du mieux que je le peux. Je remercie Mme Raymonde PONT THUILLARD qui a eu le mérite de prendre une présidence au pied levé, lors de deux sessions particulièrement difficiles et l'ensemble du bureau pour l'excellent travail accompli jusqu'à ce jour. Je compte sur eux pour m'aider dans ma nouvelle tâche. Je vous épargnerai l'éternel discours sur le fait de faire passer l'intérêt de la Ville avant la politique partisane, tellement il me paraît impensable et illusoire d'imaginer le contraire. Pour cette présidence, je vais formuler quelques souhaits : d'abord, même si les débats sont nourris, passionnés, contradictoires et animés, qu'ils se fassent dans le respect et que les oppositions soient constructives et non pas destructrices. Nous sommes le pouvoir législatif, élus démocratiquement, nous sommes les représentants des citoyennes et des citoyens de cette Municipalité, mais au-delà de celles et ceux qui nous élisent, mon souhait serait que nous ayons la même écoute et soyons attentifs aux soucis liés à cette

ville pour tous, même pour celles et ceux qui, par leurs impôts, leurs dépenses dans les différents commerces, leur participation dans les sociétés sportives, culturelles, locales, sont des partenaires indispensables à la qualité du tissu économique et social de notre cité et qui n'ont pas la chance de pouvoir voter et nous élire. Qu'ils puissent aussi compter et être représentés par le CG. Pour terminer, malgré une situation financière un peu difficile, nous allons certainement devoir nous prononcer sur des crédits d'engagement, des projets et des objets dont les enjeux sont très importants pour la Ville de Sierre. Les décisions ne seront pas toujours faciles à prendre et mon ultime souhait est d'être le président d'un CG qui a envie de dynamiser cette ville, ses quartiers, ses villages et de ne pas les dynamiter. Je vous remercie de votre attention.

**b. Vice-présidence**

Raymond ZUFFEREY

Point 3b, élection du nouveau vice-président. Nous allons procéder à l'élection du vice-président du CG. Je vous invite à faire des propositions.

Roger MATTER

Chers amis, bonsoir. La proposition que je peux vous faire, c'est la candidature d'Odette-Renée SAVIOZ. Vous savez que pour moi il est très difficile de parler objectivement d'Odette tant le feu de la passion brûle en moi dès que je pense à elle. Odette, tu seras donc la première vice-présidente élue tacitement de cette assemblée et quant à vous, chers amis, je vous préviens, ce n'est pas parce que cette élection est tacite qu'Odette se taira pour autant. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

D'autres propositions ? Pas d'autres propositions ? Comme le prévoit notre nouveau règlement, article 10, alinéa 2, si un seul candidat est proposé pour repourvoir un siège il est élu tacitement. **Mme Odette-Renée SAVIOZ est élue vice-présidente du CG.** Au nom du bureau et du CG, je félicite Mme Odette-Renée SAVIOZ pour sa nouvelle fonction. Je passe la parole à Odette-Renée qui souhaite vous adresser quelques mots.

Odette-Renée SAVIOZ

Mesdames et Messieurs, chers collègues et membres de la Municipalité. Il me tient à cœur de vous remercier pour la confiance que vous m'accordez et je voudrais aussi féliciter Raymond ZUFFEREY pour son élection à la présidence. Je vous souhaite une bonne séance pour ce soir. (*Applaudissements*).

Raymond ZUFFEREY

Avant de passer au point 4 de l'ordre du jour, au nom du bureau, je veux remercier tous les membres des commissions permanentes ainsi que leur président - Mme Sabine REY pour la commission de gestion, M. Raphaël GARCIA pour la commission de l'édilité et de l'urbanisme et M. Robert METRAILLER pour la commission du développement durable - pour la qualité du travail effectué lors de l'élaboration des différents rapports. Vous préciser que, selon l'article 21 alinéa 7 et sauf décision contraire du CG, seules les conclusions des rapports des différents objets présentés ce soir seront lues.

**4. OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SUD : GARE ROUTIERE, PARKING ET PASSERELLE**

**a. Rapport de la commission de gestion**

Raymond ZUFFEREY

Point 4, octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle, a, rapport de la commission de gestion. Je passe la parole à M. Laurent DUCRY, rapporteur de la commission de gestion.

Laurent DUCRY

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM et CG. Voici les conclusions de la commission de gestion. La Cogest a analysé le crédit d'engagement du complexe sud sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par MM. François GENOUD, Pierre KENZELMANN, Jean-Henri ZAMBAZ et Stéphane DELALOYE, respectivement président de la Ville, CM, architecte et ingénieur de ville. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité. Le complexe sud est constitué de deux ouvrages interdépendants et complémentaires, à savoir d'une part l'école de commerce et d'autre part, la gare routière, assortie d'une passerelle et d'un parking. Le crédit d'engagement demandé, soit CHF 17'617'500.-, ne concerne que le parking, la gare routière et la passerelle. La gare routière actuelle n'est plus adaptée aux besoins des transporteurs et des voyageurs, étant donné que le nombre de places pour les bus est insuffisant, que les places sont trop courtes pour les cars de nouvelle génération et que l'accueil des voyageurs laisse à désirer. A ceci s'ajoute le problème de la dangereuse cohabitation entre piétons, voitures et bus dans la zone comprise entre la gare et la poste. La nouvelle gare routière pallierait à ces problèmes. Il y aurait plus de places de stationnement et les bus de toutes tailles, y compris ceux à trois essieux et les bus articulés, pourraient aisément se parquer. De plus, les voyageurs disposeraient d'un abri chauffé où attendre. Enfin, les voitures n'auraient pas accès à la gare routière et les piétons seraient déchargés sur un quai, d'où un gain évident en termes de sécurité. La passerelle, quant à elle, permettrait non seulement de relier la gare routière à la gare CFF, mais le sud des voies CFF au centre-ville lorsque le projet de la prolonger jusqu'à l'avenue Général-Guisan aura été réalisé. La construction d'un parking sous la gare routière et à proximité de la gare CFF rassemblerait en un seul lieu les transports publics et privés, ce qui favoriserait l'échange entre différents moyens de transport (trains, bus et véhicules privés), tout en désengorgeant le centre-ville. Cette offre combinée a rencontré un franc succès dans d'autres villes, par exemple à Viège. Avec le développement de l'agglomération sierroise, le nombre de passagers des transports publics augmente, tout comme l'utilisation du park & ride. Pour toutes ces raisons, la Cogest estime que la clause du besoin est avérée pour cette réalisation triple. Même si le crédit d'engagement de CHF 17'617'500.- nécessitera d'avoir recours à un important emprunt, l'investissement est supportable vu le faible niveau d'endettement actuel de la Ville. Il ne sera par contre pas facile d'assumer les charges de fonctionnement induites par cet investissement, ainsi que les frais supplémentaires liés à la réalisation du rond-point des Platanes, puis à terme, ceux d'un nouveau schéma de circulation à la place Beaulieu. Dans ce contexte, la Cogest suggère d'échelonner les futurs investissements de manière à maintenir la dette nette par habitant à un niveau faible et les charges de fonctionnement à un niveau supportable. En outre, la Cogest demande de lier la réalisation du complexe sud à celle de l'école de commerce, les deux projets ayant des synergies tant du point de vue financier (coûts de la réalisation) qu'urbanistique.

En conclusion, la Cogest recommande au CG, par neuf voix pour et une contre :

- d'entrer en matière,
- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 17'617'500.- pour la réalisation du complexe sud, à savoir la gare routière, le parking et la passerelle, mais de conditionner ladite réalisation à celle de l'école de commerce,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire,
- et d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres. Pour la commission de gestion, Sabine REY, présidente et le rapporteur moi-même.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY.

## **b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme**

Raymond ZUFFEREY

B, rapport de la commission d'édilité et de l'urbanisme. Je passe la parole à M. Gilles SALAMIN, rapporteur de la commission de l'édilité et de l'urbanisme.

Gilles SALAMIN

Conclusion de la commission édilité et urbanisme : la commission retient que le projet, du point de vue édilité et urbanisme, est convaincant. La réponse donnée, suite au processus initié par les ateliers participatifs, est appropriée. La commission relève les points positifs suivants :

- Ensemble cohérent, liaisons pertinentes des différentes parties.
- Imbrication et utilisation du sol.
- Accès au parking et mode de circulation de celui-ci.
- Possibilité d'extension du parking.
- Circulation aérienne offerte par la passerelle complétant les passages inférieurs existants.
- Capacité de captage de véhicules en un seul lieu situé en bordure du centre-ville.
- Intégration du projet dans le cadre de la transformation du schéma de circulation et de la création de l'avenue Général-Guisan comme voie piétonne.

La commission relève toutefois certains manques :

- Nouvelle infrastructure sans activité et sans convivialité hors des horaires d'ouverture de l'école.
- Absence de commerces ou de potentialités commerciales.

Bien que l'école et ses infrastructures soient sous la responsabilité du Canton, la commission souhaite que les points suivants soient évalués :

- Pertinence d'un skate-park si modeste puisque neuf, à projeter au minimum avec éléments en béton.
- Possibilité de lier de manière optimale la cafétéria à la salle de gym, de manière à profiter d'une restauration en cas de manifestations sportives.

Propre au projet « complexe sud, gare routière, parking et passerelle », la commission demande à la Ville d'évaluer les possibilités d'améliorations suivantes, pour autant qu'elles soient prouvées :

- Accès motorisé au parking par la plaine Bellevue.
- Optimisation du passage piétons à la sortie du passage inférieur existant débouchant dans le parking.

Au vu des arguments de ce rapport et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que des documents du projet, la commission vous propose d'approuver l'entrée en matière. A la majorité de ses membres, la commission, sous le strict angle édilité et urbanisme, donne un préavis favorable et vous propose :

- d'accepter la demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 17'617'500.- pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation.

Lu et approuvé par la CEU le 29 janvier 2014. Le président Raphaël GARCIA-VOGEL, le rapporteur Gilles SALAMIN.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN.

### **c. Rapport de la commission du développement durable**

Raymond ZUFFEREY

Rapport de la commission du développement durable. Je passe la parole à M. Ralph GUNTERN, rapporteur de la commission du développement durable pour cet objet.

Ralph GUNTERN

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Alors la conclusion de la commission du développement durable : suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du CG et suite au message du CM de décembre 2013 concernant la validation de l'octroi d'un crédit d'engagement pour le complexe sud, la commission du développement durable a examiné ce projet et a délibéré. La participation à une séance avec Pierre KENZELMAN, CM, Jean-Henri ZAMBAZ, architecte de ville, et Patrick CALOZ, responsable des bâtiments communaux, ainsi que la mise en commun des réflexions de chacun des membres ont permis à la CDD d'aboutir à un résultat unanime. La commission tient à remercier Pierre, Jean-Henri ZAMBAZ et Patrick CALOZ pour leur disponibilité et la qualité des explications qu'ils ont apportées. Le projet du complexe sud a très bien été accueilli par l'ensemble des membres de la CDD. Cependant, la commission a relevé le

coût élevé des places de parc, CHF 43'109.- l'unité, elle souhaite que ces 210 places de parc ne soient pas louées annuellement (système vignette). La CDD relève également la pertinence d'avoir prévu la possibilité d'une extension de ce parking à plain-pied. Concernant la passerelle, la commission encourage la Commune dans l'exécution des travaux de prolongement en direction des galeries du Casino ou des caves Tavelli. La CDD désire rendre attentive la Municipalité sur le respect du budget octroyé. La CDD apprécie ce projet pour sa vision globale et pour les différents moyens de mobilité (trains, bus, voitures et piétons) qui ont été pris en considération. Ce projet permet de désengorger le centre-ville et favorise la mobilité douce. Il donne une alternative pertinente aux automobilistes qui doivent ou veulent se rendre au centre-ville, tout en leur évitant d'emprunter l'avenue Général-Guisan. De plus, l'accès à pied jusqu'à la gare pour les habitants des quartiers avoisinants s'en trouvera grandement facilité. La CDD relève également dans ce projet l'idée de la passerelle nord-sud qui permet un accès simplifié à la gare SMC et au centre-ville. Avec ce projet visionnaire et durable ainsi que la venue de nombreux et nouveaux étudiants, la Ville créera enfin un pôle central qui dynamisera le cœur de Sierre. En conclusion, ce projet correspond aux attentes de la CDD. Les membres de la commission proposent au CG l'entrée en matière ainsi que la validation du crédit d'engagement pour le complexe sud. Ainsi lu et approuvé par l'ensemble de la commission le 24 janvier 2014. Le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même. Merci.

Raymond ZUFFEREY  
Merci M. GUNTERN.

**d. Entrée en matière**

Raymond ZUFFEREY  
D, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. L'AdG a lu attentivement les différents rapports des commissions au sujet du complexe sud, c'est-à-dire au sujet du crédit d'engagement pour la gare routière, le parking et la passerelle. Suite aux précisions apportées par les commissaires, elle relève les points suivants : le projet dans son ensemble, ceci dit avec l'école de commerce, tout est cohérent et esthétiquement réussi. La passerelle, objet qui a soulevé quelques controverses au sein de notre groupe nous semble utile, vu qu'elle permettra une liaison directe de la gare routière au centre-ville ainsi qu'au funiculaire SMC. Grâce à l'ascenseur prévu, les personnes à mobilité réduite et les touristes encombrés de skis et bagages pourront rejoindre la gare, le funiculaire ou les commerces de la ville sans problème. Cet investissement conséquent permettra de plus un désengorgement important du centre-ville et son parking facilitera les activités qui pourront être mises en place sur la place de l'Hôtel de Ville et son prolongement et, peut-être enfin, donner suite à un centre-ville totalement piéton. Il est clair que la dette par habitant va augmenter sensiblement, mais cet investissement reste supportable pour notre communauté. Les frais de fonctionnement pèseront lourd dans le budget ; ils seront en partie assumés par le rendement du parking. L'AdG est totalement consciente que cet investissement va alourdir le ménage communal et que cela pourrait contribuer à une future hausse d'impôts. Forte de ces diverses réflexions, l'AdG, dans sa majorité, accepte l'entrée en matière ainsi que le crédit d'engagement concernant cet objet.

Raymond ZUFFEREY  
Merci Mme EVEQUOZ. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, cher public. Tout d'abord le groupe DC félicite M. Raymond ZUFFEREY pour sa nomination à la tête du CG et lui souhaite plein de succès dans son mandat. Nous sommes certains qu'il prendra un immense plaisir dans ses fonctions qu'il a déjà occupées par intérim et qu'il sera fier de couper le cordon des bains de Géronde. On y avait réfléchi. Nos félicitations également à Mme Odette-Renée SAVIOZ pour sa nomination à la vice-présidence du CG. Concernant le crédit d'engagement du complexe sud, le groupe DC remercie les différentes commissions pour leur excellent travail et surtout pour les analyses et



conclusions objectives et pertinentes. Tout d'abord, nous aimerions repréciser le cadre de cette votation de ce soir. Repréciser surtout qu'en aucun cas le plénum de ce soir doit se prononcer sur la venue ou pas de l'école de commerce et de culture générale à Sierre. Cette décision sera votée en mai prochain au Grand-Conseil pour un crédit de 47 millions dont 4,7 millions à la charge de la Commune de Sierre. Le CG ne sera même pas consulté pour ce sujet. Cependant, notre groupe se positionne clairement en faveur de cette nouvelle école de commerce et continuera à militer dans ce sens. Concernant ce projet complexe sud, à notre sens il n'était pas judicieux de le lier à la nouvelle gare routière, de lier cette gare routière à la nouvelle école de commerce. L'imbrication de ces deux projets prend à nouveau en otage, quelque part, le CG, lequel, selon le message de la Municipalité, n'a que deux possibilités : accepter le projet tel quel ou le refuser. En deux mots, un objet dans un emballage cadeau qui ne saurait supporter une quelconque modification ou amendement. Notre groupe, vous le savez, a déposé lors du plénum de novembre dernier un postulat pour des finances saines. Ce postulat avait pour but d'étudier les modalités, les mesures à mettre en œuvre pour rembourser les emprunts contractés dans le cadre de la durée de vie des infrastructures réalisées. Evidemment, ce projet de crédit d'engagement qui nous est présenté ce soir entre dans le cadre de ce postulat. Alors, me direz-vous, mais comment peut-on investir 17 millions sans être en contradiction totale avec le postulat pour des finances saines ? Tout d'abord des finances saines ne signifient pas pour autant qu'il ne faut plus investir, mais simplement définir des priorités. Et bien, Mesdames et Messieurs, c'est très simple. Le groupe DC juge que ce projet est un projet d'importance capitale pour le développement de notre ville. Il contribuera à désengorger la ville et est un projet qui se dessine pour les 40 prochaines années ; donc, de ce point de vue, nous estimons que la Ville peut se payer ces infrastructures et que ces investissements sont prioritaires. Pour limiter le déficit d'exploitation de ce nouveau parking, estimé je vous le rappelle à CHF 640'000.—par année, il est impératif de revoir le système de tarification et de supprimer les places de parc en ville, afin d'inciter les usagers à utiliser cette nouvelle infrastructure. Dans ce projet, le groupe DC suivra également les recommandations de la commission de gestion de lier la réalisation du complexe sud à celle de l'école de commerce. A propos, si l'école de commerce ne devait malheureusement pas se construire à Sierre, est-ce que la Municipalité a prévu un plan B ? Si oui, lequel ? Dans le cas de figure où il n'y a pas de plan B, nous ne soutiendrons plus ce projet tel que présenté et tel que budgétisé et notre groupe demanderait dès lors de redimensionner cette gare routière. En effet, nous ne sommes pas d'accord de donner un blanc-seing de 17 millions pour une nouvelle gare routière, sans avoir la garantie que l'école de commerce soit construite. Mais avant de créer la tempête dans nos têtes, ayons la tête froide et donnons un signe clair au Canton. Et le Canton, nous l'avons sondé : de la députation du Haut, du Centre et du Bas, l'ensemble... la grande majorité de la députation nous a donné l'assurance que tous les indicateurs étaient au vert. La votation au Grand-Conseil interviendra du reste en mai prochain. Pour ces différentes raisons, le groupe DC propose l'entrée en matière et se positionnera, dans sa grande majorité, en faveur de ce projet. Une nouvelle gare routière à Sierre pour prendre le train : ne le ratons pas, le prochain train passera seulement dans une trentaine d'années.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Les premières ébauches du plan directeur du centre-ville, telles qu'on nous les présentait il y a de cela deux législatures, faisaient déjà état d'un complexe bâti au sud des voies CFF. Les plus anciens parmi nous, et ils me pardonneront je l'espère ce qualificatif, se souviendront d'une mémorable sortie organisée par la Ville à l'intention des membres des commissions permanentes durant laquelle nous avons visité différentes réalisations urbanistiques comparables à celles projetées à Sierre. Parmi celles-ci, le parking de la gare de Bienne était cité comme exemple d'une réalisation envisageable pour notre ville. Depuis lors, le projet n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, c'est sur un projet particulièrement abouti que nous allons nous prononcer. Le groupe libéral-radical a abordé la question sous trois aspects, à savoir celui de la clause du besoin, celui de l'aspect technique du projet et enfin celui de sa faisabilité financière. Pour ce qui est de la clause du besoin, celle-ci ne fait, pour nous, aucun doute. La gare routière actuelle est inadaptée et je dirais même dangereuse. Son réaménagement est d'intérêt régional. Le parking est avant tout nécessaire pour détourner les véhicules du centre-ville et il offre un pôle fort à celui-ci. La passerelle rendra le centre-ville

également beaucoup plus accessible. D'un point de vue technique, notre groupe estime encore que le projet est redoutablement efficace et bien conçu. Nous soutenons toutefois toutes les propositions émises par la commission d'édilité. Nous apprécions également le fait que la Commune ait mené un projet conjointement avec l'Etat du Valais et n'a pas simplement agi seule dans son coin. L'impact financier du projet a bien évidemment retenu toute notre attention, il s'agit de la question centrale, finalement à laquelle il faut s'intéresser. Le coût des travaux est conforme à ce genre d'ouvrage. Pensez à la commune de Troistorrens, qui, il y a une dizaine de jours, a approuvé un crédit d'engagement pour un parking de 16 millions de francs et nous sommes ici avec une Commune d'une autre dimension que la nôtre. 15 millions, à part ça, c'est également le prix d'une piscine me direz-vous. Sierre dispose encore d'une large capacité d'endettement. Selon le budget quadriennal, si tous les investissements devaient se réaliser, il serait prévu un endettement à hauteur de 80 millions. Même si l'ensemble des investissements devaient être réalisés – et nous savons que ce n'est jamais le cas - l'endettement restera mesuré. Les charges de fonctionnement liées à la réalisation de ce projet peuvent donc être absorbées par notre Commune. En conclusion, le groupe LR soutient ce crédit d'engagement. Le projet est d'une importance manifeste pour notre ville. Avec l'école de commerce, il marquera durablement la future identité de notre ville, ainsi que son identité visuelle. Nous savons aujourd'hui que les deux projets sont clairement liés l'un à l'autre et que l'un ne pourra pas se faire sans l'autre et sur ce point je suis beaucoup plus affirmatif que mon collègue Steves ; nous estimons que sans l'école de commerce ce projet ne peut tout simplement pas se faire. Nous souhaitons en conséquence donner un signe clair au Canton, et c'est à l'unanimité de ses membres que le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière ainsi que le crédit d'engagement lui-même. Je ne saurais terminer sans remercier les commissions pour leur excellent travail et la qualité de leurs rapports. Je vous remercie de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres intervenants ? Si ce n'est pas le cas, je demanderai quand même...

M. STEINEGGER n'étant pas présent, je demanderai au chef de groupe du PDC de nommer quelqu'un d'autre comme scrutateur.... Merci. Avant de passer au vote, je demande aux CG d'exprimer clairement leur vote, afin de permettre de bien les comptabiliser et aux scrutatrices et scrutateurs de ne pas avoir peur d'élever la voix et de vous rapprocher du bureau pour nous énoncer les chiffres. Vous n'avez pas de micro et parfois nous avons de la peine à vous entendre. C'est nommément que je vous demanderai les résultats en commençant de ma droite vers ma gauche. N'y voyez aucune signification politique. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. Mme COLLAUD. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. Mme COLLAUD... ce n'est pas Mme COLLAUD qui est scrutatrice ? Excusez-moi, je vous avais... les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. Mme COLLAUD. Merci. **L'entrée en matière est acceptée par 53 oui, 3 non et 1 abstention.**

e. **Discussion générale**

Raymond ZUFFEREY

E, discussion générale, les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Au nom des élus verts de l'AdG, j'aimerais poser 4 questions à la Municipalité au sujet de quelques aspects financiers. Tout d'abord, au point 10 du message du CM relatif au crédit d'engagement pour le complexe sud, le détail des charges est fourni à l'exception des deux postes les plus importants, à savoir l'amortissement et l'intérêt. Ces chiffres ont été calculés par la commission de gestion. Ce projet induit un déficit de CHF 640'000.- par an sur 35 ans. Ma première question est donc la suivante : est-ce que le CM confirme ces chiffres ? Deuxième question, est-ce que ces chiffres sont compatibles avec l'ordonnance sur les finances communales qui prévoit un amortissement dégressif de 10 %. Ensuite, comment la Municipalité explique-t-elle le grand écart entre cette augmentation importante des charges et les coefficients de progression du plan d'investissement multi-annuel ? En effet, le plan d'investissement multi-annuel prévoit une augmentation des charges de 0.5 % seulement, ce qui représente seulement

CHF 80'000.- d'augmentation des charges. Enfin dernière question, le budget 2014 prévoit un déficit d'environ 5 millions. Comment la Municipalité compte-t-elle, très concrètement, combler cette augmentation des charges de CHF 640'000.- ? Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Raymond ZUFFEREY

D'autres intervenants ? M. BERTHOD.

Yohann BERTHOD

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers et chers collègues. Au nom des Verts de l'AdG, je prends la parole aujourd'hui. Nous précisons que nous soutenons clairement la réalisation de l'école de commerce. Cependant, considérant l'état des finances, un déficit budgété de 5 millions pour l'année 2014, l'augmentation très probable des impôts, les coupes envisagées dans le social et la culture, nous considérons qu'il est déraisonnable aujourd'hui de proposer un projet aussi onéreux. En outre, nous rappelons que plusieurs engagements ont d'ores et déjà été pris. D'importants crédits d'engagement sont déjà en cours : le projet Daval, Gironde, etc. De plus, d'autres crédits d'engagement importants sont prévus pour cette année, tels que le projet Ecossia et l'école de Granges. Par conséquent, les Verts de l'AdG proposent d'amender donc ce crédit d'engagement à 10 millions. Nous sommes en effet convaincus qu'un montant de 10 millions sera suffisant pour mener à bien ce projet dans une version réduite. Les fonctions essentielles du projet seraient en effet garanties, mais avec des éléments réduits. Parmi les options possibles, nous suggérons de revoir l'utilité de la passerelle ou de la redimensionner. Une optimisation des accès piétons est par exemple possible. Les Verts suggèrent aussi de revoir à la baisse la capacité du parking. Rien ne justifie un parking aussi grand, de 210 places. Dans l'ensemble, nous pensons qu'il est tout à fait envisageable de proposer une gare routière moins luxueuse tout en conservant ses fonctionnalités. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. BERTHOD. Je vous rappelle que si vous voulez intervenir, il faut bien lever la main parce que sinon je ne vous vois pas. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer aux propositions ? Ça c'est pour la discussion générale.

Steves CALOZ

Voilà, puisqu'on est à l'heure des questions, j'aimerais répéter ma question que j'ai posée tout à l'heure : est-ce qu'il existe un plan B de la Municipalité au cas où, malheureusement, la décision du Grand-Conseil serait reportée pour une raison X ou Y de 4, 5, 6 ou 10 ans ?

Raymond ZUFFEREY

Est-ce que la Municipalité désire répondre ?

François GENOUD

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Permettez-moi tout d'abord de féliciter les nouvelles personnes qui ont pris des responsabilités au sein du bureau du CG. M. Raymond ZUFFEREY, nouveau président et, en particulier, Mme Odette-Renée SAVIOZ, nouvelle vice-présidente, avec aussi des remerciements à Mme Raymonde PONT THUILLARD qui a assuré l'intérim. Je voudrais aussi saluer le nombreux public qui nous honore de sa présence ce soir ; c'est une réjouissance pour nous de voir l'intérêt suscité par l'ordre du jour de cette séance ; sans doute que beaucoup des points qui sont débattus et décidés aujourd'hui intéressent la population, vous en êtes les représentants, je vous remercie de cet intérêt et me recommande pour qu'une autre fois, peut-être quand l'ordre du jour sera un petit peu moins – passez-moi le terme – gratiné, et bien, on puisse aussi bénéficier d'une présence aussi chaleureuse et fournie. D'une manière générale sur l'ensemble des rapports qui ont été présentés tout à l'heure par les différentes commissions, la Municipalité n'a pas de remarque particulière à donner, tout a été dit et nous tiendrons évidemment compte des suggestions constructives qui ont été émises dans ces différents rapports ; et là, je profite de remercier les commissions, par leur présidente et présidents, pour le très bon travail et la bonne analyse qui a été faite. Et pour répondre aux questions qui ont été posées, je puis vous dire, en ce qui concerne les aspects financiers,

l'amortissement et l'intérêt qui a été émis dans les chiffres de la commission de gestion, a été calculé par la commission de gestion, en rapport avec nos services et nous pouvons confirmer, en tout cas, que les chiffres articulés sont conformes, sont probablement très justes, mais nous n'avons pas les moyens ici de vérifier leur exactitude au franc près. Néanmoins, c'est bel et bien une charge de cette importance qu'il s'agira de contenir dans nos futurs comptes de fonctionnement à propos du parking ou du complexe sud des voies. Et à savoir comment nous allons pouvoir le faire dans nos comptes de fonctionnement, si l'on tient compte des taux de progression qui sont indiqués dans les planifications annuelles, comme vous l'avez fait remarquer, et bien forcément que nous allons devoir absorber ça, peut-être au détriment d'autres éléments, parce que l'équilibre financier doit continuer d'être recherché. Nous nous y sommes engagés dans les débats qui ont eu lieu au sujet du budget et au sujet de cette planification financière. Nous entreprenons en ce moment d'ailleurs des réflexions relativement en profondeur pour trouver des solutions à ce rééquilibrage des comptes et l'absorption de ces charges de fonctionnement pour le futur parking fait partie de nos préoccupations. Je vous donne rendez-vous à l'établissement et au traitement du budget 2015 pour qu'on puisse vous en apporter des démonstrations. Mais je précise aussi que la planification financière, comme la détermination de ces facteurs de progression, est une tâche annuelle que nous... sur laquelle nous planchons et sur laquelle nous réfléchissons au moment de l'établissement du budget et du plan d'investissement multi-annuel et que, selon les résultats, que nous pourrions afficher ou obtenir pour le budget 2015 et des années suivantes, et bien ces facteurs de progression pourraient aussi être corrigés vers des taux légèrement améliorés, si on peut espérer naturellement un redressement substantiel de notre équilibre de fonctionnement. A la question de savoir si la Municipalité a un plan B, dans le cas où le partenaire cantonal devait refuser son crédit d'engagement pour la construction de l'école de commerce et de culture générale - je tiens à vous préciser ces mots complémentaires parce qu'ils ont leur importance dès qu'on parle au Canton – et bien, vous l'avez dit vous-même, et je crois que c'est des commentaires qui émanent du rapport de la commission de gestion, les projets sont à ce point liés, non seulement sur la question financière, mais aussi sur la question technique, il ne sera pas possible de réaliser la part communale sans que le projet soit revu. La partie notamment de la passerelle qui est induite dans le bâtiment de l'école de commerce et qui doit servir de préau, de lien, avec cet important établissement scolaire devant rassembler environ 500 élèves, doit forcément être revue, ce qui veut dire implicitement, en cas de refus du crédit d'engagement par le Grand-Conseil au mois de mai ou au mois de juin prochain, et bien le projet devra être revu et dans ce cas-là le crédit d'engagement alloué ce soir devra être représenté au CG.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ?

**f. Votation finale**

Raymond ZUFFEREY

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point f, votation finale. Je vous résume les deux propositions : la première proposition concerne la demande du CM concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle de CHF 17'617'500.-. La deuxième proposition concerne l'amendement demandé par le parti des Verts de Sierre de porter le crédit d'engagement à 10 millions, soit une diminution de CHF 7'617'500.-. Selon article 28 alinéa 2, l'amendement n'étant pas proposé par une des trois commissions permanentes, vous allez d'abord vous prononcer sur la demande du CM concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle de CHF 17'617'500.-. Si ce crédit d'engagement n'est pas accepté vous voterez pour l'amendement proposé par le parti des Verts. Avez-vous bien compris ? Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour la votation du crédit d'engagement pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle proposé par la Municipalité. Les CG qui acceptent le crédit d'engagement proposé par la Municipalité sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. Mme COLLAUD. Les CG qui refusent le crédit d'engagement proposé par la Municipalité sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. Mme COLLAUD. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. Mme COLLAUD. **Le crédit d'engagement pour la construction du complexe sud,**

**gare routière, parking et passerelle proposé par la Municipalité est accepté par 51 oui, 4 non et 1 abstention. M. BERTHOD.**

Yohann BERTHOD

Mesdames et Messieurs. Considérant l'importance de ce crédit d'engagement pour l'avenir de la Ville, principalement sous l'angle des finances, les Verts de l'AdG aimeraient que la population se prononce sur ce sujet. En effet, ce projet aura des conséquences indirectes, comme une augmentation des impôts ou des coupes dans le budget de la Ville. Nous demandons donc au CG de se prononcer sur un référendum facultatif. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Si j'ai bien compris, vous demandez aux CG s'ils acceptent de faire un référendum ? C'est ça ? Ok. Selon le règlement, article 32, alinéa 10, un référendum peut être demandé pour un objet approuvé par le CG. Pour que le référendum soit accepté, il faut que les deux cinquième du CG le demandent. Si le référendum est accepté, le crédit d'engagement pour la construction du complexe sud devra être voté par les électrices et électeurs de notre Commune. Donc je vous poserai une seule question : c'est les CG qui désirent qu'un référendum soit proposé tel que le soumettent les Verts de Sierre.... Alors les CG qui acceptent le référendum sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. STEINEGGER... M. DUC, pardon... Mme COLLAUD. **Le référendum pour la construction du complexe sud : gare routière, parking et passerelle proposé par les Verts est refusé. Les deux cinquième n'étant pas atteints.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Elle s'exprimerait volontiers pour remercier le CG de la bonne compréhension du travail qui a été fait depuis de nombreuses années sur cet objet, complexe sud des voies ; il ne s'appelle pas complexe par hasard, vous l'avez compris. Je voudrais remercier le CG pour la confiance témoignée, vous assurer que nous allons tout mettre en œuvre pour la réalisation de cet objet, de concert avec le Canton, lorsqu'il aura pris sa décision, afin qu'on obtienne un vrai projet de société du XXI<sup>ème</sup> siècle pour la ville de Sierre et, dans ce sens-là, je regrette aussi que nos amis de l'AdG et du parti Vert ne se soient pas associés à cette décision historique pour la ville de Sierre, quand on mesure combien la possibilité nous sera offerte de libérer le centre-ville de la circulation déjà des autobus à destination de la région et, avec le parking, d'une importante circulation motorisée sur l'avenue Général-Guisan. C'est un des éléments très importants qui permettra l'allègement du trafic – au point d'obtenir ce que justement l'AdG et le parti Vert ont demandé, c'est-à-dire à la libération de la circulation sur la place de l'Hôtel de Ville – et là on se rend compte qu'à vouloir le beurre, l'argent du beurre et bien on prend des positions qui sont étonnamment contradictoires. Dans ce genre de problème, on peut toujours voir le verre à moitié plein, le verre à moitié vide ou le verre complètement plein, le verre complètement vide. Peu importe, mais néanmoins je me réjouis de voir que la grande majorité - on peut dire la grande majorité – des représentants de la population ce soir a décidé de prendre ses responsabilités et de soutenir ce projet sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Merci Messieurs Dames.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD.

## **5. VALIDATION DU PAD « SOUS-GERONDE TECHNO-POLE » AVEC DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 109 RCCZ**

### **a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme**

Raymond ZUFFEREY

Point 5, validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec demande dérogation à l'article 109 RCCZ. A, rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme, je passe la parole à M. Gilles SALAMIN, rapporteur de la commission d'édilité et d'urbanisme.

Gilles SALAMIN

Conclusion de la commission édilité et urbanisme : il s'agit d'une zone en développement, précisant un secteur d'activité adéquat ; le projet se noie parfaitement dans l'environnement et respecte le bâti existant. Le PAD présenté permet un développement futur, déjà pensé avec un bâtiment en extension du projet ici prévu. Les aménagements sont cohérents et bien pensés. La zone se développe pour des entreprises, ce qui est favorable pour la Commune de Sierre dans le cadre d'une saine croissance d'emplois. La demande de dérogation permettant l'extension projetée se justifie. Au vu des arguments de ce projet et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que du PAD, la commission vous propose d'approuver l'entrée en matière. D'une manière unanime la commission donne un préavis favorable et vous propose d'accepter la demande de dérogation à l'article 109 RCCZ. Lu et approuvé par la CEU le 29 janvier 2014. Le président Raphaël GARCIA-VOGEL et moi-même. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN.

**b. Rapport de la commission du développement durable**

Raymond ZUFFEREY

B, rapport de la commission du développement durable. Je passe la parole à Mme Laura SALAMIN, rapporteur de la commission du développement durable.

Laura SALAMIN

Monsieur le Président, membres du CM, chers collègues. Voici la conclusion de la commission du développement durable : suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du CG et suite au message du CM de décembre 2013 concernant la validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec une demande de dérogation à l'article 109 du règlement communal des constructions et des zones, la CDD s'est réunie pour procéder à un entretien avec Jean-Paul SALAMIN et pour analyser en détail le projet. La CDD tient à remercier Jean-Paul SALAMIN pour ses précieuses explications. La CDD est consciente de l'importance et de l'urgence que revêt l'extension du Techno-Pôle pour la région sierroise et son développement économique. Le besoin de nouveaux locaux pour les entreprises existantes et nouvelles remplit la cause du besoin. Il est, par exemple, nécessaire que Canal 9 puisse disposer d'une infrastructure adéquate à son fonctionnement. L'acquisition des parcelles des immeubles ex-Alcan et de celles de la menuiserie CERUTTI permettra l'extension de Techno-Pôle en liant le site actuel et les nouvelles surfaces. Cette anticipation paraît judicieuse à la CDD, de même que l'extension prévue du parking en sous-sol. De plus, esthétiquement, le projet s'adapte relativement bien au bâti existant, s'intègre dans un ensemble et prouve qu'un concept global a été pensé. La dérogation au RCCZ permettrait d'augmenter la hauteur dans une zone qui se prête à une grande densité. Finalement, la CDD encourage un tel PAD et comprend la pertinence de la dérogation à l'article 109 du RCCZ. De ce fait, les membres de la CDD, à l'unanimité, proposent au CG, l'entrée en matière ainsi que la validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec une demande de dérogation à l'article 109 du RCCZ. Ainsi lu et approuvé par la commission le 28 janvier 2014, le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même.

**c. Entrée en matière**

Raymond ZUFFEREY

C, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière ainsi que la validation de ce PAD.

Raymond ZUFFEREY

D'autres intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Notre groupe est conscient de l'importance du site Techno-Pôle qui représente à ce jour plus de 400 emplois pour une cinquantaine d'entreprises implantées et soutient de manière inconditionnelle la mise en place de conditions cadres ayant pour but le développement de ce site. Pour ces différentes raisons, notre groupe est favorable à l'entrée en matière et soutiendra la validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec la demande de dérogation à l'article 109 du règlement communal des constructions et des zones.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Pour l'AdG, cet objet n'a pas soulevé d'opposition. Elle salue d'ailleurs l'énergie, la compétence et la créativité mises en œuvre dans ce domaine par les différents acteurs de Techno-Pôle. Grâce à cette dérogation, ce site pourra continuer à se développer. La densification de cette zone donnera la possibilité de se diversifier, de s'agrandir ou encore de créer de nouvelles entreprises et collaborera ainsi à la création d'une croissance réelle de l'emploi. C'est pour cela que l'AdG accepte à l'unanimité de ses membres l'entrée en matière de cette dérogation et la valide. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? Si ce n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**d. Discussion générale**

Raymond ZUFFEREY

D, discussion générale. Les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. Y a-t-il des intervenants ?

**e. Votation finale**

Raymond ZUFFEREY

Alors si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point e, votation finale. Je vous rappelle l'objet pour lequel nous allons voter : la validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec demande de dérogation à l'article 109 RCCZ .Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour la votation de cette validation. Les CG qui acceptent la validation du PAD sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent la validation du PAD sont priés de lever la main. Et ceux qui s'abstiennent. **La validation du PAD « Sous-Géronde Techno-Pôle » avec demande de dérogation à l'article 109 RCCZ est acceptée à l'unanimité.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Non merci.

**6. VALIDATION DU PAD « PLANTASSAGE SECTEUR OUEST » AVEC DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 105 RCCZ**

**a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme**

Raymond ZUFFEREY

Point 6, validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'article 105 RCCZ, a, rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme. Je passe la parole à M. Gilles SALAMIN, rapporteur de la commission de l'édilité et de l'urbanisme.

Gilles SALAMIN

Conclusion de la commission édilité et urbanisme : la commission retient que la majoration significative de l'indice acquis par la création d'un PAD est suffisante. Une densification avec indice de 0.85 dans une zone n'étant pas le centre urbain trouve sa justification dans le RCCZ. Une dérogation permettant de relever la limite proposée dans le RCCZ (de 0,85 à 0,95 dans le cas de construction selon les standards Minergie) sur une zone d'une telle dimension ne satisfait pas la commission, qui l'estime déraisonnable. Au vu des arguments de ce rapport et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que du PAD, la commission vous propose d'approuver l'entrée en matière. A la majorité de ses membres, la commission donne un préavis défavorable et vous propose de refuser la validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'art. 105 RCCZ. Lu et approuvé par la CEU le 29 janvier 2014. Le président Raphaël GARCIA-VOGEL et moi-même. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN.

**b. Rapport de la commission du développement durable**

Raymond ZUFFEREY

B, rapport de la commission du développement durable. Je passe la parole à Mme Laura SALAMIN, rapporteur de la commission du développement durable.

Laura SALAMIN

Voici les conclusions de la CDD : suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du CG et suite au message du CM de décembre 2013 concernant la validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'article 105 RCCZ, la CDD a examiné ce PAD et a délibéré sur la dérogation de l'article 105 RCCZ. La participation à un entretien avec Jean-Paul SALAMIN, CM, et l'analyse détaillée de ce projet ont permis à la CDD d'aboutir à un résultat unanime. La commission permanente tient à remercier Jean-Paul SALAMIN, CM, pour sa disponibilité et les explications qu'il a apportées. La CDD s'est tout d'abord interrogée sur la pertinence de la clause du besoin, sur un éventuel rythme de construction lié à la demande et la venue de nouveaux contribuables. De plus, architecturalement, la construction de « barres », telles que représentées sur la maquette, semble être disproportionnée. La CDD s'inquiète et n'espère pas que ce quartier devienne une seconde « cité Aldrin ». La CDD attend de ce projet qu'il s'inscrive de façon harmonieuse et équilibrée dans le paysage existant (zone verte et vignes). En construisant un tel quartier, cela permettrait d'unir Noës à Sierre par une bande de connexion. Dans cette optique, le projet revêt un certain sens. De plus, les espaces dans le projet lui-même, sont bien structurés et démontrent une certaine réflexion sur les bâtiments, mais aussi sur les espaces extérieurs (zones vertes, places de jeux, espaces de vie, transports publics, éclairage, Moloks, servitude, circulation des piétons, etc.). L'arborisation proposée le long de la rue de Plantassage séduit la CDD. La dérogation à l'article 105 du RCCZ nous paraît acceptable puisqu'elle se justifie par un bonus Minergie. Le projet paraît également très précis et contraignant. Au vu de ce qui précède, les membres de la commission proposent au CG, l'entrée en matière ainsi que la validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'article 105 RCCZ. Ainsi lu et approuvé par l'ensemble de la commission le 28 janvier 2014. Le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme SALAMIN.

**c. Entrée en matière**



Raymond ZUFFEREY

C, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Alors, le cas de la zone de Plantassage est le second cas qui nous est soumis aujourd'hui pour que nous accordions une dérogation au RCCZ. Il y a de quoi commencer à se poser les bonnes questions. En effet, le plan de quartier de Plantassage date de 1998, c'est-à-dire du siècle passé et il ne nous est pas possible de le remettre en question. Le bonus Minergie n'est plus d'actualité, car il est évident que de nos jours tous les nouveaux bâtiments doivent être isolés selon des critères bien précis. De plus, nous pouvons nous demander, comme d'ailleurs la commission d'édilité et urbanisme l'a stipulé dans son rapport, si une réflexion a été menée au niveau de la Municipalité, quel impact aura le développement de ce quartier sur la structure de la Ville avec et sans dérogation ? Quelle direction prend la Ville de Sierre, est-ce qu'elle va continuer à retoucher, à bricoler et à satisfaire les intérêts privés ou bien va-t-elle se prendre en main et peser le pour et le contre afin de privilégier le bien public et devenir ainsi pleinement consciente de l'avenir de tous. Comme vous l'aurez deviné, l'AdG refuse dans sa majorité d'entrer en matière et de valider ce nouveau PAD.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière, comme étant de sa compétence. La validation de ce PAD lors du vote final n'a toutefois pas obtenu de majorité au sein de notre groupe. En effet, la dérogation demandée n'offre pas de cohérence avec notre règlement communal des constructions et des zones. Nous dénonçons un renchérissement injustifié ainsi qu'une plus-value limitée. A notre sens, les dispositions réglementaires actuelles sont suffisantes et doivent être respectées.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Ayant pris connaissance des rapports des différentes commissions que nous remercions pour leur excellente qualité d'analyse, notre groupe est de plus en plus étonné par la volonté de la Ville à favoriser et à développer des cités-dortoirs. En effet, ce projet semble démesuré dans cette zone à moyenne densité. Augmenter l'indice de construction reviendrait évidemment à favoriser davantage la densification de construction, dès lors, la porte ouverte à des bâtiments encore plus imposants (étage supplémentaire, plus grande volumétrie, etc.), favorisant évidemment la rentabilité optimale. De plus, nous ne sommes absolument pas convaincus que les écoles de Noës et des Glariers puissent absorber les nouveaux élèves issus de ces 320 nouveaux logements. On parle de Plantassage ouest et Plantassage est. Nous estimons donc que l'indice de densification à 0,7 est largement adapté à la zone. Notre groupe est favorable à l'entrée en matière et les arguments complémentaires seront évoqués dans la discussion de détail.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. **L'entrée en matière est acceptée par 49 oui, 6 non.**

**d. Discussion générale**

Raymond ZUFFEREY

Discussion générale, la parole est à l'assemblée. Y a-t-il des intervenants ? M. ZUBER.

Patrick ZUBER

Monsieur le Président, chers Conseillers, Mesdames et Messieurs. Petite réflexion sur le plan d'aménagement détaillé de Plantassage. Conscient de la nécessité de créer de nouveaux logements sur une parcelle vouée à cet effet me semble correct. Quelques points m'interpellent toutefois :

1. La clause du besoin actuel a-t-elle été bien évaluée? Selon nos informations, plusieurs centaines de logements sont actuellement vacants sur la commune.
2. 320 logements sont prévus. Les infrastructures scolaires actuelles arriveront-elles à supporter ces nouvelles petites têtes blondes? J'en doute.
3. Les 7 énormes Ragusa, que l'on compare volontiers à des cités Aldrin à l'horizontale, ne me paraissent pas du tout en adéquation avec le village de Noës. Malheureusement, le promoteur de cette partie ouest ne peut proposer une autre variante que celle du concours primé.

Monsieur le Président, chers Conseillers, afin de satisfaire les villageois et les voisins les plus proches de cette zone la solution serait peut-être de séparer le PAD en deux parties. Les surfaces au sol seraient encore bien assez grandes – 7'700 mètres et 8'000 mètres - pour bénéficier de l'indice de 0,85 et ainsi, on pourrait prévoir un lot d'habitations ouest, pourquoi pas avec un caractère plus confortable, plus harmonieux et simplement différent de la partie est, ce qui, à mon sens, favoriserait le public cible. En conclusion, une réflexion entre la Commune et les promoteurs permettrait certainement de recadrer la situation et d'établir un nouveau projet qui correspondrait certainement à toutes nos attentes. Merci beaucoup de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ZUBER. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers amis. Je surabonde bien évidemment sur les propos qui ont été tenus par M. ZUBER. Malheureusement et ô combien malheureusement, nous le savons tous ce soir, nous ne nous prononçons pas sur l'opportunité de cette zone. Finalement, nous choisissons entre la version Ragusa maxi ou la version Ragusa normale. Malheureusement, parce que lors des discussions que nous avons eues lors de la préparation du plénum, il semble presque manifeste que beaucoup de personnes – je n'ose pas dire de majorité parce que j'irai peut-être trop loin – mais en tout cas beaucoup de personnes estiment que des constructions de cette ampleur à Noës, dans ce secteur, ne sont plus au goût du jour, ne sont plus d'actualité. Les temps ont changé depuis la fin des années 90, Dieu merci. Malheureusement, nous en subissons encore les règlements. Que dire de plus, sinon inviter évidemment la Municipalité à faire preuve de la plus grande des réserves lors de l'adaptation de ces PAD, ou lors de mises à l'enquête, de discuter un maximum avec les promoteurs pour limiter l'impact de ces mastodontes allongés qui nous attendent dans ce secteur. Evidemment, le règlement est tel qu'il est, nous devons aussi le respecter, nous ne pouvons pas nous y soustraire. La question se posera bien évidemment un jour : quid de l'avenir, va-t-on modifier un jour notre RCCZ ? Va-t-on enfin... allons-nous nous adapter aux critères actuels d'aménagement du territoire qui visiblement n'étaient pas ceux des anciens ? Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres intervenants ? Plus d'intervenants ?

**e. Votation finale**

Raymond ZUFFEREY

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point e, votation finale. Je vous rappelle l'objet pour lequel nous allons voter : la validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'article 105 RCCZ. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour la votation de cette validation. Les CG qui acceptent la validation du PAD sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent la validation du PAD sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC... je m'excuse, je n'ai pas compris. Merci. Mme COLLAUD. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY,

M. DUC, Mme COLLAUD. **La validation du PAD « Plantassage secteur ouest » avec demande de dérogation à l'article 105 RCCZ est refusé par 8 oui, 47 non et 1 abstention.**

Raymond ZUFFEREY

La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Mesdames, Messieurs, il y aurait peut-être beaucoup de commentaires à faire sur ce qui a été dit sur ce sujet, mais je crois qu'il n'est pas nécessaire de s'éterniser. Le législatif a bien compris qu'il s'agissait de se prononcer sur une dérogation au règlement, il l'a fait, nous acceptons cette décision et nous travaillerons naturellement, comme d'habitude, à l'application du règlement que nous n'avons pas inventé. Messieurs les intervenants, tout à l'heure, vous avez fait allusion au fait que le PAD datait de 1998, ça n'est pas vrai. Le PAD, il est justement en discussion maintenant, c'est le plan de zone qui a donné cette grande zone de Plantassage à bâtir avec une certaine densité et assorti, obligatoirement, d'un PAD. C'est justement le PAD qui est maintenant mis en discussion et qui serait mis à l'enquête publique, évidemment. Mais le PAD lui-même ne date pas de 1998. Ensuite la question du bonus Minergie n'est pas une disposition de notre règlement de construction. C'est une disposition cantonale, qui est, selon le service du développement territorial, cumulative avec le bonus d'indice possible dans le règlement communal et qui a généré, dans le fond, la dérogation qui vous a été soumise, qui vous a été proposée. Vous l'avez refusée, je crois que ça n'est pas un grave problème. C'est un projet qui va quand même pouvoir aller de l'avant. Et si certains parmi vous ne souhaitent pas qu'on construise de grands immeubles dans les zones à bâtir à Sierre, alors il vous faudra proposer rapidement une révision totale du plan de zone et puis il s'agira là de débattre pour savoir si on veut effectivement renoncer à occuper les zones à bâtir qui sont aujourd'hui réglementaires, quand bien même la loi sur l'aménagement du territoire et la loi d'application que nous attendons ne devraient pas trop nous décourager, nous autres Communes de la plaine, à utiliser les possibilités à bâtir que nous avons en rapport avec toutes les Communes de montagne, notamment, qui vont subir d'importantes restrictions. Et puis, il n'est pas dans l'intention de la Municipalité, vous savez, de créer des cités-dortoirs, la comparaison qui est fait avec la cité Aldrin n'est pas opportune. Je vous assure que ces cités Aldrin ont été construites à un moment donné où il n'existait même pas de loi sur l'aménagement du territoire. Aujourd'hui c'est clair que ça ne serait plus possible. Et je crois que les dispositions légales aujourd'hui qui forcent justement un PAD pour construire une zone qui a été définie avec une certaine densité, c'est exactement un instrument de planification qui permet de faire juste avec les dispositions, entre guillemets « modernes », et ne vous attendez pas à voir dans cette zone de Plantassage des cités-dortoirs insupportables. Normalement, avec un PAD correct, et surtout avec la restriction que vous venez de lui apporter, elles seront complètement intégrées dans la zone et complètement conformes à la visée qu'a eu le CG en 1996 pour adopter le plan de zone qui est toujours en vigueur aujourd'hui. Merci Messieurs Dames.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD.

## **7. MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ « FOULON/PINTSET »**

### **a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme**

Raymond ZUFFEREY

Point 7, modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon/Pintset », a, rapport de la commission d'édilité et de l'urbanisme. Je passe la parole à M. Gilles SALAMIN, rapporteur de la commission d'édilité et de l'urbanisme.

Gilles SALAMIN

Rapport de la commission édilité et urbanisme : la commission retient que le projet est réalisé précipitamment, de manière à anticiper les potentielles restrictions qui s'appliqueront lors de l'introduction de la nouvelle LAT. La commission peut soutenir une mise en zone à construire, ce d'autant plus qu'elle correspond à une extension d'une zone actuellement bâtie. En revanche, elle n'est pas convaincue par l'adéquation avec les besoins et estime les infrastructures

inadaptées à la venue de plus de 300 habitants dans cette zone. Au vu des arguments de ce rapport et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que du projet, la commission vous propose d'approuver l'entrée en matière. A la majorité de ses membres, la commission donne un préavis favorable et vous propose d'accepter la modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon/Pintset ». Lu et approuvé par la CEU le 29 janvier 2014. Le président Raphaël GARCIA-VOGEL, votre rapporteur. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN.

**b. Rapport de la commission du développement durable**

Raymond ZUFFEREY

Point b, rapport de la commission du développement durable. Je passe la parole à Mme Laura SALAMIN, rapporteur de la commission du développement durable.

Laura SALAMIN

La modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon/Pinstet » a suscité un vif débat au sein de la CDD et ne suscite pas une adhésion unanime des membres de la commission. En effet, les aspects relatifs au respect de la LAT, à la clause du besoin et à l'opposition de Valgrid SA, concernant l'enfouissement de la ligne à haute tension, ne sont pas convaincants pour une partie de la commission. Pour ces membres, une densification serait plus judicieuse sur des parcelles déjà en partie construites (Crête-Nanchen, Les Ronques, Crête-Blanche, Pré Blandin, etc...), afin de limiter le mitage du territoire. Ils remettent également en question le rôle de régulateur du marché, attribué à la Bourgeoisie, dans la mesure où les prix futurs qui devraient être proposés, ne devraient se situer que très légèrement au-dessous du marché. L'impact sur le marché immobilier resterait marginal. Même si rien ne permet d'affirmer avec certitude que la gare de Granges puisse être ouverte ces prochaines années, une telle décision apporterait cependant une valeur ajoutée incontestable au niveau du développement des transports publics, à ce jour cruellement insatisfaisant. Malgré ces éléments, la majorité de la commission se prononce favorablement pour ce projet, car c'est un projet cohérent qui s'intègre dans un ensemble déjà construit. Le projet, déjà réfléchi depuis longtemps, apparaît comme une suite logique au quartier des Ronques. En effet, le côté est du futur quartier « Foulon/Pintset » est bordé par le quartier existant des Ronques, tandis que du côté ouest, il sera voisin du golf de Sierre. De plus, l'accès à cette zone est déjà garanti par une route de contournement déjà disponible. De plus, la zone ne démontre aucun intérêt pour l'agriculture et les terrains d'assolement. Pour la majorité de la commission, ces arguments vont dans le sens de la nouvelle LAT qui privilégie de bâtir dans des zones déjà construites et aménagées. En ce qui concerne la clause du besoin, elle peut être démontrée. Selon la Commune, le Canton ne dispose pas suffisamment de surface à bâtir pour les 15 prochaines années. En changeant le PAZ de « Foulon/Pintset », la Commune remplit ainsi la clause du besoin en mettant à disposition des terrains pour des villas et des petits bâtiments. L'enfouissement de la ligne à haute-tension existante est la condition sine qua non de la suite du projet. Les membres favorables à la modification partielle du PAZ mettent aussi en avant l'avantage d'avoir un seul propriétaire des terrains, la Bourgeoisie de Sierre. De plus, en étant la seule propriétaire, la Bourgeoisie, représentante d'une collectivité publique, revêtira le rôle de régulateur du marché. Elle pourra ainsi éviter la thésaurisation, la spéculation et le mitage du territoire, contrôler la cohérence de l'ensemble de la zone et procéder à un morcellement parcellaire par étapes. La majorité des membres de la commission sont ainsi convaincus du sérieux de la Bourgeoisie de Sierre et de son souci de valorisation du patrimoine. De plus, l'indice contraignant de la densité garantit un développement harmonieux de la zone. Eu égard à ce qui précède, la CDD propose d'accepter l'entrée en matière et la modification partielle du PAZ « Pintset/Foulon » pour autant que les conditions suivantes soient respectées :

- 1ère condition : le cahier des charges, pour zones à aménager N°38 Granges « Pintset et Foulon » doit être contraignant et ne pourra être modifié ultérieurement. Il faut comprendre par-là : la localisation du périmètre et des secteurs, l'objectif d'aménagement, les règles impératives, les règles dispositives et les contraintes liées à la répartition des secteurs 1, 2 et 3.

- 2ème condition : en cas de maintien du recours de Valgrid, concernant l'enfouissement de la ligne à haute tension, les zones concernées doivent retrouver leur affectation actuelle. Ainsi lu et approuvé, le 28 janvier, à l'unanimité des membres présents. Le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même.

Raymond ZUFFEREY  
Merci Mme SALAMIN.

**c. Entrée en matière**

Raymond ZUFFEREY  
C, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Alors cette fois-ci ce n'est pas la validation d'un PAD et une dérogation qu'on nous demande mais bel et bien une modification du plan aménagement de zone et en plus, du règlement communal sur les constructions et zones. Or, le peuple suisse vient de voter une loi sur l'aménagement du territoire ; donc il serait plus sage, à notre avis, d'attendre les nouvelles ordonnances et la mise en application de cette loi. La rapidité avec laquelle la Commune a levé les oppositions nous laisse songeurs. La clause du besoin, selon la commission du développement durable, n'est pas prouvée. À qui profite cette modification ? À la Bourgeoisie. Il est clair que celle-ci verrait le prix de son terrain prendre l'ascenseur. Est-ce que la Bourgeoisie est dans une situation financière critique qu'il est urgent pour elle d'y remédier ? Si son terrain n'est pas modifié elle ne sera en rien lésée car les plans d'affectation de zone ne sont jamais définitifs. D'ailleurs, nous pourrions nous poser la question si le moment n'est pas venu de revoir notre PAD, vu que celui-ci date déjà de quelques années. En conséquence, l'Alliance de Gauche refuse, dans sa majorité, l'entrée en matière et, en majorité, de modifier partiellement le PAZ et le RCCZ « Foulon/Pintset ».

Raymond ZUFFEREY  
Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière ainsi que la modification partielle du PAZ. L'ensemble du secteur étant en main de Bourgeoisie, le développement de cette zone s'effectuera de manière harmonieuse. Sierre disposera ainsi d'une réserve de terrain que la Bourgeoisie s'est engagée à vendre à des prix attractifs, inférieurs à ceux du marché. Nous relevons également l'urgence de cette démarche. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT, les cantons disposeront en effet d'un délai de 5 ans pour mettre à jour leur plan directeur. Dans l'intervalle, il sera impossible d'ouvrir de nouvelles zones à bâtir. De plus, par la suite, toute mise en zone à bâtir fera l'objet d'une taxe compensatoire. Nous soulevons encore le fait qu'aucune association de protection de l'environnement ne s'est opposée à cette mise en zone, et ceci malgré la proximité d'une réserve naturelle. Merci beaucoup.

Raymond ZUFFEREY  
Merci M. MATTER. D'autres intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Ayant pris connaissance des rapports de la commission édilité et urbanisme ainsi que le rapport de la commission du développement durable, notre groupe vous fait part de quelques observations :

- Ce projet n'est pas sorti du tiroir depuis une année ou deux, ce projet est en discussion depuis 2002 entre les différentes parties concernées ; ce n'est donc pas à notre sens un projet qui sort d'un tiroir en dernière minute pour éviter la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Le prolongement de la zone à bâtir se fait dans un périmètre cohérent qui s'intègre dans un ensemble déjà construit.
- Le projet paraît judicieux, afin d'anticiper la mise à disposition de zone à bâtir pour les 20 prochaines années dans le secteur de Granges. La population grangearde, à notre avis, a

- aussi le droit de pouvoir bénéficier d'un potentiel de développement de ses zones à bâtir.
- Une de conséquence directe de la LAT sera un déplacement inévitable de la population des zones de montagne vers les zones de plaine. De ce point de vue, Sierre doit également anticiper la venue de cette population sur l'ensemble de son territoire, y compris à Granges. Ce changement d'affectation de zone va également dans ce sens.
  - Ce projet peut être vu aussi, à notre sens, comme projet modèle ou projet pilote pour l'intégration des infrastructures de transport d'énergie (enfouissement des lignes à haute tension) dans les projets de l'aménagement du territoire, ce qui rend ce projet, quelque part, encore plus en adéquation avec les contraintes environnementales.
  - Nous comprenons également les arguments des opposants ; nous y sommes sensibles. Cependant ce n'est pas parce que la zone passe de zone agricole à zone à bâtir que le droit des opposants est levé ; en effet ceux-ci pourront toujours faire valoir leur opposition au moment de la mise à l'enquête des constructions.
  - Le développement de cette zone donnera encore plus de poids à la pétition qui est en cours de signature pour la réouverture de la gare de Granges.
  - L'association pour la défense du cœur agricole a donné son accord – qui s'est permis d'envoyer un courrier nominatif à chaque Conseiller pour faire part de son point de vue - a donné son accord à titre consultatif ; en contrepartie, la Commune a donné la garantie que les parcelles situées entre la zone de Robinson et d'Ecossia restent à vocation agricole.
  - Enfin, la Bourgeoisie est un partenaire économique et social important pour la Commune de Sierre. Celle-ci, donc la Bourgeoisie, a investi régulièrement dans le patrimoine de la Ville, par exemple, le château des Vidômes, hôtel de la Poste, menuiserie Cerutti, l'ancien hôtel du Pont à Sous-Géronde, mais également la Bourgeoisie est aussi un partenaire économique ; je vous rappelle qu'elle a investi dans Techno-Pôle, elle a contribué à la création de la zone industrielle des îles Falcon, de la zone industrielle du Chablé à Granges ainsi que de la zone de Daval. Ou encore, la Bourgeoisie est encore active dans les infrastructures sportives, je vous rappelle qu'à l'époque elle a aussi été sollicitée et a participé à ce projet de golf à Granges. Comme le relève justement la commission du développement durable la Bourgeoisie investit dans les projets pour la collectivité publique ; nous pensons que le fait de dire que ce changement d'affectation de zone se fait uniquement dans l'intérêt de la Bourgeoisie est un raccourci provocateur.

Pour ces différentes raisons le groupe PDC est favorable à l'entrée en matière.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. Je passe la parole au président de la Municipalité, M. François GENOUD.

François GENOUD

Merci beaucoup. Le CM tient à apporter un commentaire sur ce dossier et vous dire qu'il approuve sans restriction les conditions posées par la commission du développement durable et s'engage à les respecter. Pour la première de ces conditions, cela revient à dire que s'il y a dérogation aux règles du plan de quartier posées dans le RCCZ, l'objet serait de la compétence du CG, selon la même démarche que celle adoptée tout à l'heure pour le PAD de Plantassage. Et pour la seconde des conditions, cela ne cause pas de problème. En effet, la Ville de Sierre n'aurait aucun intérêt à « manger » ses surfaces d'assolement pour des terrains qui deviendraient inconstructibles. Merci, Mesdames Messieurs, de tenir compte de ces remarques.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. C, entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. **L'entrée en matière est acceptée par 50 oui, 6 non.**

#### **d. Discussion générale**

Raymond ZUFFEREY

Discussion générale, les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Il me semble que dans la catégorie des projets absurdes et dénués de toute justification, aucun doute que ce projet de modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon/Pintset » remporte la palme haut la main. Tout d'abord, la clause du besoin n'est absolument pas établie. Peut-être effectivement qu'au niveau cantonal – comme l'a relevé la conclusion de la CDD – peut-être qu'au niveau cantonal il y a un manque de logements, mais ce n'est pas le cas au niveau communal. Le PDC via mon collègue et ami Patrick ZUBER l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure lorsqu'il s'agissait de s'opposer au projet de Plantassage. La commune de Sierre compte suffisamment de logements vacants. Et quand bien même des habitations devaient se construire à Granges, ce village qui est déjà très morcelé devrait avant tout être densifié en son centre et non à sa périphérie. Il en va de la loi sur l'aménagement du territoire, révisée et acceptée par le peuple en mars 2013, et qui se voit purement et simplement foulée aux pieds dans ce projet. Cette loi, l'AdG demande à la Municipalité de l'accepter et de l'appliquer, plutôt que d'accélérer les procédures de manière peu élégante, comme elle l'a fait jusqu'à présent. La zone en question concerne un terrain inondable, elle se trouve à seulement 100 mètres d'une zone naturelle d'importance cantonale, elle est une zone de transition entre les habitations et la nature et elle est extrêmement mal desservie par les transports publics. De plus, 2 lignes électriques traversent la zone et Valgrid, la société propriétaire de la ligne à haute tension qui devrait éventuellement être enterrée, a fait part de son opposition à ce projet d'enfouissement. Et c'est là que nous voudrions construire des habitations de densité faible à moyenne, qui détruiraient une surface agricole, alors même que les zones potentiellement constructibles foisonnent dans le centre du village. Par ailleurs, en discutant avec les membres des deux commissions consultées, on se rend compte que les conclusions des rapports sont quelque peu trompeuses puisque le oui n'était de loin pas unanime. De même, les précisions apportées par l'association «valorisation durable du cœur agricole» sont également à nuancer, car leur accord semble obéir davantage à un souci de maintien des bonnes relations avec la Commune qu'à une adhésion marquée au projet. En outre, cette extension de zone, personne ne l'ignore, vise en priorité l'enrichissement de la Bourgeoisie de Sierre, laquelle n'est, elle non plus, de loin pas unanime sur le projet. À ce propos, je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à vous faire cette réflexion : que voterions-nous si le propriétaire des terrains n'était qu'un privé ? Chers collègues, nous sommes le CG, nous sommes là pour représenter les citoyens de la commune et leurs intérêts. Vous avez reçu tout comme moi la lettre des opposants à ce projet, vous avez tous lu les nombreux articles récemment parus dans la presse – encore aujourd'hui d'ailleurs dans le Nouvelliste - et vous voyez au fond de la salle une bonne partie des riverains du secteur, qui sont inquiets dans l'attente de notre décision. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous remettre cette pétition munie de quelque 130 signatures provenant de ces riverains. J'espère que la Municipalité y accordera plus d'égards que ce qu'elle n'a fait pour les oppositions de ces mêmes riverains. Pour finir, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais que nous réfléchissions bien à la portée de notre vote: est-ce qu'on veut satisfaire les appétits financiers d'une institution ou est-ce qu'on veut défendre les intérêts légitimes de nos concitoyens ?

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SAVIOZ. D'autres intervenants ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Permettez-moi de soumettre à votre réflexion quelques éléments qui plaident en défaveur de ce projet. Cela pourrait sembler contradictoire, dans la mesure où je préside la commission qui a accepté ce projet. Cependant, comme vous avez pu le lire, l'avis n'était pas unanime au sein de la commission et la suite de mon intervention vous indiquera ma position personnelle. Tout d'abord, la clause de besoin : selon le calcul de la Commune, l'actuel plan de zone permet d'accueillir 10'000 habitants en plus. Depuis 2006 la population sierroise a augmenté de 1'000 personnes, dont la plupart d'origine étrangère. Vu les votations du 9 février, cette croissance va probablement diminuer. Les réserves de terrain existantes sont suffisantes pour longtemps. Il faut d'abord occuper ces zones à bâtir avant d'en créer des nouvelles. La loi sur l'aménagement du territoire : la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire entre en vigueur prochainement et cette loi demande clairement dans l'article 3, de conserver les terres d'assolement, de stopper l'extension des zones bâties etc. Selon l'article 15, les zones à bâtir

doivent remplir les besoins pour les 15 prochaines années. Les chances d'une homologation d'une nouvelle zone à bâtir par l'Etat du Valais sans compensation sont minimales. En cas de dézonage, la Commune serait-elle prête à prendre à sa charge ces coûts excessivement élevés ? Pensez-vous aussi sérieusement que la Bourgeoisie le ferait ? Pour information, le terrain est actuellement à CHF 300.—le m<sup>2</sup>, même si la Bourgeoisie devait le vendre à CHF 200.—le m<sup>2</sup>, cela se monterait à CHF 8'800'000.—. Le marché immobilier : dans les dernières années, beaucoup de nouveaux immeubles ont été construits. La Cogest attend d'ailleurs toujours une réponse de l'administration communale, pour connaître le nombre d'appartements vides. L'offre actuelle dans les segments de prix prévus pour ce secteur est supérieure à la demande. Il n'existe pas de nécessité d'extension des zones à faible densité. A Granges même, de nouveaux immeubles seront bientôt construits et devraient donc répondre aux besoins éventuels de la population. La perte des terrains agricoles : l'agriculture perd à nouveau plus de 4 hectares de terrains productifs. Ces dernières années, de grandes surfaces agricoles ont déjà disparu en faveur du golf et de la zone industrielle de Daval. D'autres projets comme Rhône 3, Ecosia viendront peut-être accentuer la perte de ces terrains agricoles. Les pertes des surfaces d'assolement dans la plaine du Rhône sont également une réalité, même si la Commune en fait une appréciation différente. C'est donc maintenant le moment de stopper cette tendance. La zone de danger : qui peut nous garantir que le calendrier prévu pour la sécurisation de la digue du Rhône soit respecté et que les mesures de sécurisation seront effectuées par Rhône 3, ceci compte tenu de l'avancement actuel de ce projet ? J'aimerais parler également des lignes à haute tension : l'enfouissement dans une zone où la nappe phréatique est très haute pose certains problèmes. Les câbles sont intégrés dans des blocs de béton, qui peuvent être levés par la force de l'eau. La réalisation de cet enfouissement est très incertaine, l'opposition de Valgrid le démontre. Le fait que la Bourgeoisie prenne en charge les frais d'enfouissement ne change rien à cette problématique. Resterait à savoir qui prendrait en charge des frais de réparation pour des problèmes, tels que ceux évoqués plus avant. Et je rappelle que l'enfouissement de cette ligne à haute tension est la condition sine qua non à la réalisation de ce projet. Finalement, j'aimerais parler des transports publics : l'étude du trafic l'explique clairement : « *la zone à aménager est en effet fortement dépendante de la voiture individuelle pour les déplacements* ». Granges n'est pas bien desservie par les transports publics. L'ouverture de la porte de Granges...l'ouverture de la gare de Granges, bien que souhaitée, à juste titre par la population grangearde, n'est de loin pas une réalité. Les bus régionaux ne s'arrêtent pas à proximité du secteur et le futur projet de l'Agglo est encore loin. Comme vous pouvez le constater, ce projet contient beaucoup d'incertitudes et de points négatifs. Il ne correspond ni à la législation actuelle, ni aux buts d'un développement durable. Pour ces raisons, chères et chers collègues, je vous propose de refuser la modification partielle du plan d'aménagement de zone « Foulon/Pintset ». Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. METRAILLER. Merci M. METRAILLER. D'autres intervenants ? Si ce n'est pas le cas... pardon, M. CALDELARI... je n'ai pas vu.

Silvio CALDELARI

J'ai juste un point qui m'interpelle et j'interpelle Robert METRAILLER, parce que sur le rapport de la CDD il est noté « *ainsi lu et approuvé le 28 janvier à l'unanimité des membres présents* ». Est-ce que ça voudrait dire que tu étais absent ? Ce serait important de le savoir quand même.

Robert METRAILLER

Je réponds bien volontiers à cette question. Donc vous avez pu lire dans ce rapport une première partie qui était en défaveur du projet, donc – comme vous avez pu l'entendre ce soir, c'est plutôt de mon côté, du côté de mon collègue aussi que nous étions en défaveur – par contre, on est entrés en discussion pour mettre ces deux aspects du dossier, c'est-à-dire les gens qui étaient pour ce rapport ; donc on a travaillé de façon démocratique, pour nous ce n'était pas forcément justifié de faire un rapport de minorité ; donc on a fait un rapport commun avec les deux aspects et c'est pour ça qu'on a décidé que ce rapport commun était accepté à l'unanimité, avec ses contradictions. Je ne sais pas si j'ai répondu ? Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. METRAILLER. D'autres intervenants ? Cette fois, c'est sûr.



### e. Votation finale

Raymond ZUFFEREY

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point e, votation finale. Je vous rappelle l'objet pour lequel nous allons voter : la modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon / Pintset ». Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour la votation de cette modification. Les CG qui acceptent la modification du PAD et du RCCZ sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent la modification du PAD et du RCCZ sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, Mme COLLAUD. **La modification partielle du PAZ et du RCCZ « Foulon / Pintset » est acceptée par 32 oui, 19 non et 4 abstentions.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Non merci.

### 8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Raymond ZUFFEREY

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 8, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. François GENOUD, président de la Municipalité.

François GENOUD

Merci beaucoup, alors là oui, volontiers. Au chapitre des informations de la Municipalité, bien que l'actualité ne soit pas très abondante, j'ai deux sujets sur lesquels, au nom du CM, je vous donne des informations. :

#### ***Présentation du plan directeur centre-ville***

La première, c'est celle de la présentation habituelle du plan directeur du centre-ville, de son évolution année après année. Il est de coutume à la séance de février du CG de présenter l'évolution de ce plan directeur centre-ville. Et cette année, compte tenu de l'ordre du jour chargé et d'un dossier – vous l'avez vu tout à l'heure - tout particulier et dont l'issue influence directement la question du développement du centre-ville, il a été choisi de reporter ce point à la session de juin si possible, peut-être à une session en automne, de façon à ce que nous puissions vous donner une version correctement adaptée à la situation nouvelle.

#### ***Inauguration officielle des bains de Géronde***

Ensuite, au sujet des bains de Géronde, nous pouvons vous confirmer que le chantier va bon train et que l'inauguration officielle des bains de Géronde est maintenant programmée pour le 18 juin 2014, quand bien même son ouverture aura lieu durant les derniers jours du mois de mai, à l'occasion de la fête de l'Ascension ou des jours de congé autour de la fête de l'Ascension. Mais l'inauguration officielle est programmée pour le 18 juin 2014, je vous invite à retenir cette date. Evidemment qu'une invitation en bonne et due forme vous sera transmise en temps voulu.

Merci, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Je remercie la Municipalité pour ces diverses informations.

### 9. DIVERS

Raymond ZUFFEREY

Point 9, divers. Les dernières séances m'ont appris qu'il était difficile de regrouper les questions. C'est pourquoi, je vous propose qu'après trois interventions du plénum, je demanderai à la Municipalité si elle veut répondre. Je passe la parole aux CG qui désirent intervenir. M. ZUFFEREY.

Noé ZUFFEREY

Alors je serai plutôt bref. J'ai un petit message personnel à adresser au CM. Suite à l'acceptation du projet du complexe sud, j'aimerais juste vous livrer une petite réflexion personnelle que je pense partager avec beaucoup de mes concitoyens. C'est que ce complexe a très peu de sens et surtout en fait la passerelle aura très peu de sens si l'avenue Général-Guisan n'est pas piétonne. Et c'est pour ça que je vous conseille d'envisager grandement cette possibilité. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ZUFFEREY. D'autres interventions ? Je ne vous vois pas très bien, mais vous pouvez venir.

Danaëlle SAVIOZ

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les CM, Mesdames Messieurs les CG, cher public. J'ai été interpellée par la population concernant certaines rues mal éclairées. À savoir, l'avenue du Marché et la promenade du Clos, qui selon mes sources est un chemin privé. Le mauvais éclairage de ces zones crée un sentiment d'insécurité des riverains et, dans le cas de la promenade du Clos, empêche certains résidents du foyer Valais de Cœur de sortir lorsqu'il fait nuit. Ma question est donc la suivante : pouvez faire quelque chose pour améliorer l'éclairage de ces 2 secteurs ? Merci pour votre écoute.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme SAVIOZ. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, c'est la dernière fois de la soirée, j'espère, qu'on abordera ce sujet de l'aménagement du territoire, parce que nous nous sommes prononcés ce soir sur deux dérogations ainsi qu'une modification du RCCZ. Ce n'est pas la première fois que notre assemblée a dû prendre position sur un tel sujet. Souvenez-vous du golf, de Daval ou du PAD de Muraz. J'ai personnellement fait une petite enquête pour vous donner une idée. J'ai pris tous les bulletins officiels sortis en 2013, je les ai passés en revue et j'ai compté 236 demandes d'autorisation de bâtir, y compris 3 modifications de PAD. Sur ces 236 demandes, 50 demandaient une dérogation au RCCZ, soit plus de 1 sur 5, 21,2 % pour être dans l'exactitude des chiffres. Ma question est donc la suivante : je ne suis pas un spécialiste en matière d'aménagement du territoire... ces dérogations qui sont attribuées régulièrement, dans certaines éditions du BO c'est plus d'une sur deux, donc ça peut prêter un peu à confusion dans la population.... Ces dérogations sont-elles des dérogations globales qui sont données sur notre règlement, est-ce qu'il s'agit de détails ? Est-ce que je pourrais avoir plus d'informations à ce sujet ? Sinon, François l'a très bien dit tout à l'heure, les citoyens qui souhaiteraient une modification rapide de ce PAZ peuvent toujours le demander. A ma connaissance, le Conseil fédéral recommande aux collectivités de le réviser d'office chaque 15 ans. Donc ma deuxième question à ce sujet, est-ce qu'avant qu'une démarche citoyenne n'intervienne, est-ce que la Municipalité a prévu, elle-même d'office, d'entreprendre des démarches à court terme pour réviser globalement le RCCZ ? Merci beaucoup.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. La Municipalité désire-t-elle répondre à ces 3 interventions ?

François GENOUD

Oui volontiers, c'est une bonne idée de lier les questions par 3, même si on voit bien qu'en l'occurrence elles n'ont pratiquement pas de lien entre elles. Mais peu importe. Merci à Noé ZUFFEREY de nous rappeler qu'idéalement il faudrait que l'avenue Général-Guisan soit piétonne ; nous aurons donc l'occasion quand nous représenterons l'évolution du plan directeur du centre-ville de reparler de cette question. Pour aujourd'hui, on peut dire que Général-Guisan est plutôt destinée à devenir une zone rencontres où la voiture n'est pas exclue, mais où le piéton est prioritaire ; vous connaissez cette problématique, mais néanmoins, les réflexions sont toujours ouvertes et qui sait peut-être qu'un jour on aura un secteur au moins de Général-Guisan qui pourrait devenir piéton. C'est une musique d'avenir dira-t-on. Sur la question de Mme SAVIOZ à propos de rues mal éclairées, elle en cite deux, ce que nous pouvons faire, c'est en tout cas de vérifier avec notre mandataire chargé de ces questions, pour voir si

effectivement il y a un défaut dans l'équipement qui mériterait d'être révisé et voir si la planification de cet équipement d'éclairage ne prévoit pas justement dans le quartier que vous citez des améliorations dans les années ou les mois qui viennent. Nous allons vérifier la chose et nous examinerons ça de près. Il ne faut absolument pas qu'un défaut d'éclairage engendre des problèmes de sécurité, mais comme on est souvent là dans des questions émotionnelles, c'est assez difficile de satisfaire absolument tout le monde. Et puis sur la question de Roger MATTER, alors je suis content de savoir qu'il a pris le temps de faire des statistiques avec les publications du bulletin officiel de ces derniers mois, voire de ces dernières années. Ce serait très intéressant d'ailleurs qu'il nous les livre ces statistiques. On n'est pas en mesure, là spontanément, de répondre si toutes ces dérogations accordées l'étaient sur des questions principales ou mineures ; ça mériterait un examen un peu plus approfondi. Et à la question de savoir si le CM envisage à court terme une révision du plan de zone, en tout cas il l'a mis dans ses priorités. C'est une question que nous allons devoir traiter, c'est sûr, mais qui est un travail de longue haleine, qui va beaucoup dépendre aussi de ce que la Confédération et le Canton vont nous dicter, un petit peu, comme marche à suivre, mais nous sommes conscients que plus de 15 ans après son adoption un plan de zone doit être revu.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Comme j'ai tout le couloir, on va faire plusieurs interventions en une. D'abord une question : habitant côté ouest, je m'aperçois très souvent en rentrant tard le soir que la bâtisse Movimax qui a été mise à disposition de l'ECAV a la lumière constamment allumée. Serait-il possible de mettre un minuteur ? Deuxième chose pour laquelle j'ai été interpellé, devant la maison Usego il y a des WC mobiles qui visiblement ne sont pas mobiles mais immobiles, de temps en temps renversés par des gens qui rentrent un peu éméchés le soir ; j'aimerais savoir si c'est la Commune qui paye ces WC mobiles ou autre ? Mais je pense qu'il faudra bien trouver une solution de façon définitive. Je ne vais pas parler des Moloks, je précise tout de suite. J'ai une question à l'attention de M. Olivier SALAMIN, qui est le vice-président, suite à la parution dans le journal de Sierre du vendredi 31 janvier qui a fait bondir, je peux imaginer les gens du PDC, je ne suis pas là pour les défendre, je n'ai pas la carte du parti, ils sont assez capables de se défendre tout seuls. Je ne suis pas non plus abonné au Peuple.vs, malheureusement, mais j'aimerais juste quand même, vous êtes le vice-président de notre ville de Sierre, est-ce que chaque fois qu'on va faire des amendements nous aurons droit à des coups de gueule dans le journal ? Personnellement, ça me gêne, j'ai voté pour ces amendements et en connaissance de cause et sur des projets qui me semblent importants. Merci de nous éclairer.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Alors pour rassurer Silvio, tu n'as pas fait d'intervention sur les Moloks, moi j'en ferai peut-être une sur le Rhône, mais juste avant, pour revenir sur le même sujet, évidemment, évidemment, Monsieur le Vice-Président, faisant suite à vos propos concernant le budget 2014 tenus dans votre journal Le Peuple - et oui je suis abonné au journal Le Peuple et aussi au Confédéré – ces propos ont été repris dans le journal de Sierre, je suis surpris que vous soyez aussi mauvais perdant. Je suis certain que pour faire avancer les projets de notre Commune, il faudra se mettre à table et certainement avoir un peu plus de respect pour les institutions que vous représentez. Dans vos propos, vous mettez non seulement en doute les prises de position du PDC mais également celles des autres formations politiques en stigmatisant les positions des différentes commissions et celles du CG. Des amendements que vous qualifiez de miteux sont certainement la conséquence de projets d'investissements incomplets comme le terrain de foot synthétique à Ecossia, par exemple. Alors que, rappelez-vous, vous aviez vous-même suivi les recommandations de la commission de gestion en 2012 qui demandait d'éviter le saucissonnage du projet d'Ecossia ; vous vous insurgez aujourd'hui contre les décisions du plénum qui, lui, a une mémoire. Alors M. SALAMIN, amnésie politique ou stratégie personnelle ? Soyez beau joueur et respectez les décisions du législatif en nous présentant, j'espère en juin prochain, ce crédit d'engagement pour Ecossia. Voilà, ça c'était la première chose. La deuxième, évidemment que vous me voyez tous venir, je fais suite au postulat urgent déposé au

Grand Conseil par une grande partie des députés de la région sierroise, je l'avais mentionné au dernier plénum, qui demandait au Canton d'entreprendre les démarches urgentes afin de sécuriser le territoire de la plaine entre Chippis et Noës contre une crue centennale. Compte tenu de la préoccupation grandissante de la population et des entreprises de la région sur cette problématique sécuritaire, compte tenu également des coupes budgétaires cantonales et de la Confédération qui repousseront, selon les dernières informations, le début des travaux urgents aux alentours de 2018-2020, compte tenu également des investissements prévus sur le territoire de la commune de Sierre, qui sont estimés, je vous le rappelle, à 280 millions, dont 5 % à la charge de la Commune, sans compter les ouvrages d'art. Ce qui représente 14 millions sur 20 ans, ça fait CHF 700'000.- pour un calcul tout simple, CHF 700'000.- par année. Actuellement, le plan financier à quatre ans, la Municipalité a budgétisé, je n'ai plus retrouvé les chiffres précis, mais une centaine de milliers de francs par année, d'où une différence de CHF 600'000.- par année. J'aimerais juste savoir... tout le monde se pose un tas de questions là-dessus, et je pense que cette fois il faut prendre le taureau par les cornes ; c'est pour ça que le groupe PDC propose au bureau du CG de créer une commission ad hoc Rhône 3, afin de donner des informations pertinentes sur ce projet, notamment sur les incidences financières pour la Commune de Sierre pour ce projet planifié sur 20 ans. De ressortir les conclusions, les comparaisons établies entre les différentes variantes possibles pour cette sécurisation de la plaine du Rhône. Et puis en définitive aussi, donner un avis du CG, de la population, sur les réponses que devrait donner ou qu'a déjà données la Commune en partie au Canton. Et puis aussi vulgariser ce projet, synthétiser cet immense projet pour que tout un chacun arrive à comprendre les tenants et les aboutissants. La demande détaillée pour la création de cette commission ad hoc sera transmise au bureau du CG. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Voilà, merci M. CALOZ. Avant de passer la parole à la Municipalité, j'aimerais... nommer une commission ad hoc, c'est bien, mais avec quel mandat et dans quel but ? J'avoue que je ne connais pas vraiment le projet de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. Pour former une commission ad hoc il faut un mandat clair et définir exactement ce que l'on attend de cette commission. Je propose aux chefs de groupe qui sont favorables à une commission ad hoc pour le projet de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône de nous fournir les arguments et éléments nécessaires afin que le bureau puisse rédiger un mandat clair. Merci. Je passe la parole maintenant à la Municipalité pour répondre à M. CALDELARI et M. CALOZ.

Olivier SALAMIN

Messieurs les CG, cher Silvio, cher Steves, chers tous. Sur la forme d'abord, Bertrand Crittin a épinglé dans le journal de Sierre des extraits d'un article plus vaste et mieux construit – j'ose l'espérer - que j'ai rédigé dans Le Peuple.vs en décembre passé. Il portait pour moi un titre évocateur : « Quand la politique épuise les communes ». A l'aide d'exemples concrets, ce texte avait pour but de montrer que l'on peut se perdre dans des polémiques stériles qui entravent le bon développement des projets ou – en faisant état d'un malaise politique ambiant - imaginer, ensemble, quelles en sont les issues possibles... Je regretterais, qu'à l'image de ce que – dans le fond – j'y dénonçais, on fasse enfler un extrait de presse plutôt que de contribuer, autour des services que je défends, et j'ai été élu pour ça, à collaborer sur des valeurs qui me tiennent à cœur : celles de l'ouverture et du progrès. Je ne m'inscris dans aucune autre ambition que de pratiquer et de diffuser ces valeurs le plus largement possible. Je vous remercie pour votre attention.

François GENOUD

Merci. Si vous le voulez bien, je vais répondre aux deux autres questions. Alors la première de Silvio CALDELARI, je prends note de ces lumières qui restent allumées et je demanderai à ce qu'un minuteur soit installé dans l'immeuble ex-Movimax, qui est loué, je le rappelle, à l'ECAV, qui assume les coûts d'exploitation ; mais on va leur proposer un minuteur, on dira que c'est le CG qui l'a demandé, volontiers. Tout comme on s'inquiétera de relever les WC mobiles qui ont été, peut-être, malheureusement couchés par des incivilités et nous demanderons ça aussi au nom d'une intervention du CG, très volontiers. Maintenant, sur la question de la troisième correction du Rhône, sujet à feuilleton dont nous habitue régulièrement Steves CALOZ, merci beaucoup, il me permet de dire que la correction du Rhône est assez difficilement un problème communal. Néanmoins, nous avons sollicité l'Etat du Valais pour donner au CG, il y a quelques

mois, de mémoire je pense que cela s'est passé il y a un peu plus d'une année, ça pouvait même être à la fin de la dernière législature, pour donner au CG une information sur le projet, en particulier sur ce qui se passait du côté de Sierre et des mesures prioritaires dites de Chippis et surtout, et c'est là que je veux en venir, sur la notion du financement. Je regrette que Steves CALOZ, que je crois avoir vu dans l'assistance de cette séance d'informations, ait déjà oublié que le principe du financement et de l'appel à contribution des Communes se fait sur une base qui n'est pas le 5 % des travaux réalisés sur ce même sol communal. Cessons de faire peur, et au CG et à la population, et de faire croire que Sierre aura à assumer 5 % de 280 millions, si tant est que le chiffre-là est juste, des travaux réalisés sur le sol sierrois, ça n'est pas vrai. Vous savez que le 5 % c'est la part, en tout cas dans le projet de financement tel qu'il est adopté aujourd'hui, c'est la part qui sera sollicitée de toutes les Communes apportant de l'eau dans le bassin versant du Rhône – et sauf erreur il y a 3 Communes en Valais qui y échapperont, c'est les deux qui déversent leurs eaux dans la Diveria pour aller dans le Pô et dans la mer Adriatique, Zwischbergen et Simplon-Dorf et puis Saint-Gingolph qui elle déverse directement ses eaux dans le lac Léman, sans passer par le Rhône. Toutes les autres Communes auront, selon une clef de répartition, à assumer la part dite communale, dans un système dans le fond solidaire. Et selon les indications que nous avons reçues du département concerné du Canton du Valais, dirigé par Jacques MELLY, ancien vice-président de la Ville de Sierre, je le rappelle, et bien nous savons que pour une Ville comme Sierre, c'est un montant d'environ CHF 100'000.—à CHF 150'000.—par année, qu'il s'agit de prendre en considération et qui peuvent être contenus dans les frais de fonctionnement. Ils n'ont pas à être portés dans le compte d'investissement. Ces informations, Mesdames et Messieurs, elles ont été données au CG en temps voulu. S'il vous le semble utile, avant de créer une commission Rhône 3, on pourrait solliciter une nouvelle séance d'informations dans ce sens, avec peut-être le sujet actualisé ; pourquoi pas, c'est je trouve même une bonne idée, mais cessons de faire peur avec ce sujet. Inquiétons-nous plutôt de faire pression, et sur le Grand Conseil, et sur le gouvernement cantonal, pour qu'enfin les mesures dites prioritaires de Chippis soient entreprises.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD, merci M. SALAMIN. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Monsieur le Président, mon intervention ne voulait pas relever les toilettes, j'aimerais que la situation soit réglée, de savoir si ces WC mobiles, qui sont immobiles depuis plusieurs années, c'est une situation que vous estimez définitive, temporaire ? Parce que dans d'autres cas de construction ce serait déjà réglé depuis longtemps. Et de savoir s'ils sont liés à la maison Usego si on veut bien et, surtout, de savoir qui aujourd'hui en assume les coûts ?

Raymond ZUFFEREY

D'autres interventions ? M. HERMANN.

Jacques HERMANN

Le 9 février dernier, les Suisses ont fait au moins un bon choix en acceptant le programme d'aménagement et de modernisation de l'infrastructure ferroviaire. Cette décision a un impact direct sur la Commune de Sierre. En effet, sur le site internet de la Confédération, on peut noter que le projet prévoit explicitement et mentionne explicitement une halte intitulée Sierre centres commerciaux, donc un projet de la réactivation de la gare CFF de Noës. On se rappelle qu'en 1982, les trois gares entre Sion et Sierre avaient été supprimées. Donc depuis cette date, évidemment l'offre en termes de transports en commun pour Noës et Granges est clairement jugée insatisfaisante. On sait également que Saint-Léonard a été rouverte il y a quelques années, avec succès apparemment. A Granges, cela a été mentionné auparavant, il y a une pétition qui circule, qui émane de la Saint-Etienne et également qui est menée par un de nos collègues, Anthony LAMON, qui revendique la réouverture de la gare. Donc le groupe PDC demande à la Municipalité ce qu'il en est au niveau des démarches qui ont été effectuées et à ce sujet ou qui vont être effectuées pour profiter, et bien, du fait en tout cas pour Noës qu'il y a quelque chose de concret qui est mentionné dans le projet de fonds d'infrastructures ferroviaires.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. HERMANN. D'autres interventions ? Je passe la parole à la Municipalité pour répondre.

François GENOUD

Volontiers. Question fort intéressante que celle de la mobilité et celle de la desservance dans le fond de nos villages que sont Noës et Granges. Ce que je puis vous dire c'est que dans le fond la notion de l'organisation des transports publics par bus entre Sierre et Sion fait l'objet justement maintenant d'un examen avec un projet d'organisation différente de ce qu'on a aujourd'hui, de façon à mieux desservir, non seulement le lien entre Sierre et Sion, mais surtout le lien entre les villages de la plaine rive gauche – Chippis, Chalais, Grône et Granges – et puis, d'un autre côté, Granges, Bramois, Saint-Léonard et Sion. Il y a des progrès à faire, nous en sommes conscients. Un groupe de travail qui s'inscrit d'ores et déjà dans la perspective de l'Agglo Valais central a planché sur ces questions, à l'aide de mandataires spécialisés ; il a d'ores et déjà un certain nombre de conclusions et de propositions à faire, mais celles-ci doivent faire l'objet d'une ratification par le Canton et aussi par l'Office fédéral des transports, parce qu'on est dans une zone où il s'agit d'avoir une concession pour transporter qui est complètement différente de celle des transports urbains, donc des bus sierrois qui circulent ici en ville de Sierre. Donc sur cette question, on ose espérer que nos requêtes seront bientôt satisfaites et que vos besoins pourront l'être aussi, de façon à mieux desservir les villages de Noës et de Granges. Mais par rapport aux questions qui ont été traitées tout à l'heure en termes d'aménagement du territoire, on est aussi dans une logique où si les zones à bâtir peuvent être construites d'abord, densifiées, on aura d'autant plus de justification pour obtenir une amélioration des transports publics. Au contraire, si on lutte contre l'épaississement – excusez-moi le terme – du village de Granges, on aura beaucoup de peine à obtenir la justification, par exemple, de la réouverture de la gare. Ça c'est une question aussi qui est à mettre dans les mesures à envisager du nouveau projet d'Agglo Valais central auquel nous avons adhéré, auquel nous voulons apporter toute notre contribution, bien sûr, mais pour l'heure, aujourd'hui, les CFF et RegionAlps qui exploitent la ligne sont assez clairs : à moins d'avoir une amélioration du matériel ferroviaire et une meilleure organisation des transports, ouvrir une nouvelle gare dans l'immédiat signifie en fermer une autre. Ça n'est pas physiquement et matériellement, financièrement non plus, possible. Mais c'est un objectif que nous avons, que nous voulons défendre, qui un jour obtiendra satisfaction. Des progrès à faire dans le domaine des transports ont un potentiel certain. La ligne du Simplon va subir, vous savez, d'importantes améliorations en termes d'infrastructures, ne serait-ce que le tunnel de Gobet que vous connaissez ici, le pont Beaulieu à Sierre, le tunnel de Saint-Maurice, qui permettra aussi le trafic avec des trains et du matériel beaucoup plus moderne et dans une perspective – faut-il le dire et l'admettre – de 5 à 10 ans, mais guère avant, la question de la réouverture des gares de Granges et de Noës pourra devenir un sujet d'actualité. Mais pas avant, soyons conscients, c'est comme la problématique de sortir la gare marchandises du centre-ville, c'est une démarche qu'il faut un jour initier, il faut que le projet soit pris en main par les bonnes instances et un jour il aboutit, mais ça ne va pas aussi vite que les trains à grande vitesse, soyez certains. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? Avant de conclure, je vous remercie pour le bon déroulement de cette séance et la qualité des débats. Voici les dates des prochaines séances que vous pouvez déjà noter dans votre agenda : **le 11 juin pour les comptes, le 17 décembre pour le budget**. Je vous souhaite une excellente soirée et vous invite à partager l'apéritif offert par l'AdG pour fêter ma nouvelle fonction. Je les en remercie chaleureusement. Le public présent est bien entendu invité. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h25.

## Conseil général de Sierre

Le président :

La secrétaire :

Raymond Zufferey

Raymonde PONT THUILLARD



### Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable